

# POUR

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**Territoires  
perpétuelle réforme**

**Premier Avignon  
pour Olivier Py**

**Charges  
sur les salaires**



SANTÉ ET ASSURANCE

# Protégez au mieux votre capital santé

GRÂCE À SANTE PASS ET PROTECTION REVENU, DEUX CONTRATS CONÇUS PAR LA GMF, VOUS ASSUREZ VOTRE SANTÉ ET PRÉSERVEZ EFFICACEMENT VOTRE NIVEAU DE VIE.



La santé occupe une place de plus en plus importante dans le budget des ménages, à tel point que près d'un tiers des Français renonceraient à des soins faute d'argent. Consciente de cette tendance, la GMF a conçu SANTE PASS, une complémentaire santé de qualité, particulièrement compétitive. Souples et modulables selon les besoins, le contrat SANTE PASS réserve un ensemble d'avantages tarifaires : jusqu'à 10% de réduction selon le nombre de personnes assurées<sup>\*\*</sup>, 8 mois gratuits pour les bébés<sup>\*\*</sup>... Le tout pour une protection étendue : les dépassements d'honoraires, de plus en plus fréquents, sont remboursés jusqu'à 200% ; pratiquement tous les médicaments - y compris ceux remboursés à 25% par la Sécurité sociale<sup>\*\*</sup> - sont pris en charge. De plus, vous avez accès à des tarifs négociés et des services privilégiés (en optique, dentaire...) grâce au réseau Sanatocare<sup>SM</sup>, qui rassemble plus de 5000 professionnels de la santé.

## PROTÉGEZ VOS REVENUS

Et parce que les fonctionnaires ne sont pas forcément bien couverts en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident de la vie privée, la GMF a conçu Protection Revenu. Cette garantie vous permet de maintenir votre niveau de vie en cas de coup dur : l'indemnisation est calculée sur la base de votre traitement, mais aussi de vos primes. Protection Revenu peut être souscrit avec le produit SANTE PASS ou de façon totalement indépendante. Pourquoi ?

## Protection Revenu en pratique

**POUR QUI ?** Protection Revenu est accessible à tout les fonctionnaires et salariés de la Fonction publique âgés de 29 à 60 ans. Une année d'ancienneté de carrière est en revanche obligatoire à partir de 50 ans.

**COMMENT CA MARCHE ?** En cas d'arrêt de travail, le contrat permet à l'assuré de conserver un niveau revenu similaire à celui perçu l'année précédente. Il couvre les contrats journalier et pour le long terme.

**LE PLUS ?** L'indemnisation peut couvrir aussi des primes.

**POUR QUELLE DURÉE ?** Jusqu'à 5 années consécutives d'indemnisation.

Ludovic Champenat, Responsable Produit à la GMF

## «Le choix d'une complémentaire santé est libre»

« On dit souvent que la santé est ce qu'il y a de plus important. Bien sûr, plus elle passe à la loupe, son assurance complémentaire santé et plus pour le consommateur. Rappelons que le choix d'une complémentaire est libre, une règle qui vaut aussi pour les fonctionnaires. Toutefois, suite au fait qu'un bout d'un certain temps, en grande partie du 1<sup>er</sup> mois d'arrêt de travail, les fonctionnaires ne perçoivent plus que le moitié de leur traitement, il leur vaut mieux avoir (même si) c'est un peu plus coûteux dans le contrat de Protection Revenu, le complément prévoyance du contrat SANTE PASS ».

<sup>\*\*</sup> Ensemble des assurés avec une seule et même formule au contrat.  
<sup>\*\*</sup> L'indemnisation de la GMF s'ajoute dans les 3 mois qui suivent au remboursement de votre assurance.  
<sup>\*\*</sup> Sans franchise de soins.

Revue de la  
Fédération Syndicale  
Unitaire  
104, rue Romain  
Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél :  
fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0710-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X  
Directeur  
de la publication :  
Bernadette Groison  
Rédaction :  
Aline Becker,  
Monique Daune,  
Emmanuel Guichardaz,  
Jacques Mucchielli,  
Marie cécile Périllat,  
Valérie Sipahimalani.  
Conception :  
agence Naja

Publicité :  
Com d'habitude  
publicité  
Clotilde Poitevin  
25, rue Fernand-Delmas  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
E-Mail :  
contact@comdhabitude.fr

GMF p. 2  
MAE p. 12  
MAXINESS P. 28  
CASDEN p. 31  
MAIF p. 32

Joint à ce numéro,  
un encart  
First voyages

Compogravure : CAG  
Impression : SIEP

Prix au numéro :  
0,70 €  
Abonnement : 5,60 €  
Si vous changez  
d'adresse, veuillez  
communiquer  
vos nouvelles  
coordonnées  
à votre syndicat.



## sommaire

### sociales

Pour la gynécologie médicale 6

Un geste fiscal  
pour les plus modestes 8

### publiques

Le territoire en perpétuelle  
réforme 10

Justice, pour une réforme  
ambitieuse 12

### éducatives

Rentrée scolaire 13

Les concours  
ne font pas le plein 14

Éducation prioritaire 15

### culturelles

Les festivals de l'été 26

### rencontre

Olivier Py 30

## DOSSIER

### Charges sur les salaires

Le salaire est de plus  
en plus remis en ques-  
tion : trop « chargé »,  
trop rigide, trop cher.  
Au-delà de la rémuné-  
ration du travail de cha-  
cun, qui s'inscrit dans  
le cadre des conven-  
tions collectives, il est  
constitutif de notre sys-  
tème de protection so-  
ciale. Jusqu'à quand ?



© TRÉVIERS/NAVA

### La protection des données personnelles

Avec la profusion des  
données en ligne sur l'In-  
ternet, des informations  
personnelles peuvent être  
collectées, revendues et  
circuler d'un bout à  
l'autre de la planète, le  
plus souvent à l'insu du  
principal intéressé. Com-  
ment concilier la néces-  
saire protection des don-  
nées liées à la vie privée,  
tout en maintenant cet  
immense potentiel d'informa-  
tion que constitue le Web ?



© TRÉVIERS/NAVA

## édito

### La reconquête sociale s'impose !



Bernadette Groison

Les résultats des élections européennes confirment un rejet des politiques d'austérité mais aussi un rejet du politique. La crise économique et sociale pèse lourd dans ce vote. L'absence d'un projet collectif de société aussi. Toutes les forces progressistes et démocratiques en payent le prix fort. Et donc le syndicalisme aussi. Dans cette situation, le gouvernement doit prendre ses responsabilités. Oui l'heure est grave mais on ne peut pas continuer dans la même voie ! Il est urgent, en France comme en Europe, de prendre un autre cap. Et plus que jamais, le syndicalisme doit offrir les espaces de revendications et de construction d'alternatives nécessaires. Il s'agit maintenant de rassembler toutes et tous les salariés, retraités, chômeurs et jeunes pour peser sur le cours des choses. La FSU est bien déterminée à prendre toute sa place dans cette bataille. La reconquête sociale est urgente !

## FSU : un nouveau site

Le site de la FSU fait peau neuve !

Depuis le 22 mai, la FSU s'est dotée d'un nouveau site Internet. Plus clair, plus aéré, et en même temps plus en phase avec l'actualité, les informations essentielles sont réparties dans quatre rubriques principales (la Fédération, les syndicats, nos actions, les médias), et les événements importants sont mis en valeur au moyen d'une « Une » rénoverée. La convergence avec les réseaux sociaux est facilitée avec un accès direct sur la page Facebook « Fiers du service public », et la possibilité de suivre la FSU sur Twitter.

Les journalistes pourront trouver un espace qui leur est spécialement dédié dans la « salle de presse ». Enfin, les responsables départementaux, régionaux ou nationaux retrouveront l'intégralité des « outils militants » (dossiers, notes techniques, tracts...), avec un accès réservé sur le tout nouvel extranet. Rendez-vous donc sur [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr), et n'hésitez pas à faire part à la FSU de toutes vos remarques et suggestions !

> NIGÉRIA

# Libérez les lycéennes



La mobilisation internationale en réaction à l'enlèvement de près de 300 lycéennes de Chibok est peu commune. Le sommet de Paris sur la sécurité au Nigeria, le 17 mai, a réuni 4 pays frontaliers (Tchad, Cameroun, Niger et Bénin) autour du président nigérian et des représentants américains et britanniques car ces pays sont exposés aux incursions terroristes transfrontalières.

Le mouvement « bring back our girls », soutenu par de nombreuses personnalités politiques et associatives, constitue un autre versant de ces réactions, propre à la société civile. La campagne est reprise sur les réseaux sociaux et lors de manifestations qui appellent le gouvernement nigérian à agir pour libérer les jeunes lycéennes de Chi-

bok kidnappées le 14 avril d'une part, mais aussi pour mettre fin aux attaques du mouvement islamiste Boko Haram\*. De leur côté, dans plusieurs villes du Nigeria, les enseignants des écoles publiques se sont mis en grève, le 22 mai dernier, à l'appel du syndicat national des enseignants (NUT) pour exprimer leur solidarité avec les lycéennes. Ils réclament également une meilleure protection des écoles et des ensei-

gnants. En effet, pour des raisons de sécurité, de nombreuses écoles sont désormais fermées, mais il reste que les enseignants sont une cible toute désignée par Boko Haram : 173 ont été tués dans les États de Borno et de Yobé.

Il faut aussi agir pour l'avenir des filles, prévient Hadiza Bala Usman, leader du mouvement de protestation, car « *Au-delà de la vie de ces adolescentes, c'est le droit à l'éducation des filles qui est menacé ; si elles ne sont pas libérées, aucun parent n'autorisera sa fille à aller à l'école dans le futur* ».

MARIE-CÉCILE PÉRILLAT

\* « Boko Haram », dont le nom signifie « l'éducation occidentale est un péché ».

C'EST L'ACTU

## Ce que soulève la jupe...

Comment est né ce projet ?

Il y a deux ans, nous avons organisé dans notre établissement une journée de lutte contre le sexisme. Elu par la suite délégué à la vie lycéenne, et membre du CAVL (Conseil académique de la vie lycéenne), j'ai proposé la création d'une commission sur ce sujet, qui a préparé avec l'accord du rectorat un dossier pédagogique à destination des lycéens et mis sur pied la première « journée de la jupe » à l'échelle académique.

Quel a été l'accueil des lycéens ?

L'année dernière, une vingtaine de lycées l'ont organisée, et nous avons eu d'excellents retours des lycéens mais aussi des parents, des chefs d'établissements... et pratiquement aucune polémique. Il est vrai que le sujet n'avait pas été évoqué au Parlement ! Cette année, ce sont près



Yohan Bihan\*

Lycéen à Angers, élu au CAVL

de 30 établissements qui ont suivi la journée, que ce soit par le port de la jupe (qui n'est pas imposé), par l'organisation de débats...

Quelles vont être les suites ?

La médiatisation de cette affaire a fait que d'autres lycées souhaitent maintenant nous rejoindre : c'est le cas dans le Nord, mais nous avons aussi des projets avec un lycée à Seattle, un lycée français aux Pays-Bas, un autre en Israël... Nous avons reçu aussi des soutiens d'associations, de syndicats, de politiques. L'année prochaine, nous envisageons la création d'une association ou d'un collectif au niveau national afin d'aider, dans le cadre du CNVL, les lycéens qui le souhaitent à mener leurs propres initiatives.

Propos recueillis par Emmanuel Guichardaz

\* Organisateur de l'initiative « Ce que soulève la jupe » dans l'académie de Nantes.

&gt; FONCTION PUBLIQUE

# Une mobilisation significative

Après la journée d'action du 15 mai qui a rassemblé plusieurs dizaines de milliers d'agents de la fonction publique dans les grèves et les manifestations, le gouvernement a dû concéder une nouvelle réunion sur la question des salaires et des rémunérations en juin.



© DEL GATTOLINA

Il refuse toujours de répondre à l'exigence des 7 fédérations de fonctionnaires de dégeler le point d'indice. La FSU n'acceptera pas pour sa part une nouvelle année blanche pour les personnels comme elle n'acceptera pas le gel des pensions des retraités.

En effet, cette décision injuste est d'autant plus lourde que les pertes de pouvoir d'achat sont déjà importantes et que les inégalités sont grandes, notamment entre les femmes et les hommes, que 20 % des agents sont payés au niveau du SMIC et que près d'un million d'entre eux ne sont pas titulaires. Sans compter que toutes les qualifications sont loin d'être reconues. Le gel du point d'indice pénalise d'abord les jeunes et les personnels les moins rémunérés.

Réunissant les organisations syndicales le 28 mai, la Ministre de la fonction publique Marylise Lebranchu a présenté les mesures envisagées pour « adapter à la fonction publique les mesures d'allègement des

cotisations sociales salariales prévues par le privé » : il s'agit de réduire à partir de janvier 2015 la retenue pour pension : de 2 points au niveau du SMIC (558 €/an) puis de manière dégressive jusqu'à l'indice majoré 468 (environ 50 €/an pour celui-ci). Cela représenterait, pour des agents gagnant 1,2 fois le SMIC, un gain de 246 euros. Cette mesure toucherait 2,2 millions de fonctionnaires : 80 % de catégorie C, 50 % des agents de catégorie B et 20 % des agents de catégorie A. Cette proposition ne concerne donc pas tous les fonctionnaires et contractuels comme le demande les organisations mais la moitié d'entre eux. Par ailleurs, même si les modes de calculs sont différents du privé, cette mesure, en allégeant les cotisations salariales, remet en cause le financement de la protection sociale.

Si le gouvernement a été obligé de reconnaître le problème des salaires dans la fonction publique, il ne répond pas aux revendications exprimées le 15 mai.

Tout en notant qu'un nouveau rendez-vous était fixé le 11 juin, les organisations syndicales qui manifestaient ensemble le 15 mai ont exprimé dans un communiqué commun leur volonté de voir entendre leurs demandes d'un rendez-vous salarial pour tous les agents et leur exigence sur l'emploi public. La FSU met en débat dans l'intersyndicale une interpellation des parlementaires et l'idée d'une « votation citoyenne ».

CLARA CHALIGNY

## Marches des fiertés 2014

« Nos vies, nos corps, nos familles : plus de droits pour toutes et tous » : un an après l'ouverture du mariage à tous les couples, la dynamique engagée vers l'égalité a subi un coup d'arrêt.

De nombreuses inégalités persistent pour les personnes LGBT\* : PMA, absence de protection juridique des enfants, les tribunaux refusant l'adoption pour des couples de femmes, changement d'état civil pour les personnes transgenres...

Par ailleurs la lutte contre les LGBTphobies à l'école piétine. Par exemple, la campagne Ligne Azur vient seulement d'arriver dans les établissements, très tardivement par rapport aux engagements pris.

Le 28 juin, la FSU sera présente à la Marche des fiertés LGBT à Paris pour revendiquer l'égalité pleine et entière des droits.

\*Lesbiennes, Gays, Bi et Trans.

## 3 juin, les retraités mobilisés

Les retraités sont de plus en plus nombreux sous le seuil de pauvreté. À l'appel de UCR-FO, CFTC, CGC, CGT, SFR-FSU, UNIRS, UNRPA, LSR, ils ont été massivement dans la rue le 3 juin pour défendre leur pouvoir d'achat, l'accès aux soins, le maintien, le développement des services publics et une loi d'autonomie ambitieuse. La situation des retraités se dégrade : suppression de la demi-part supplémentaire pour les veufs-veuves ayant eu des enfants, fiscalisation brutale du supplément de 10 % pour les retraités ayant eu au moins trois enfants, taxe de 0,3 % depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013 pour les retraités imposables, report de la revalorisation des pensions du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre, mais aussi gel de celles-ci jusqu'en octobre 2015.

## Loi famille : report sine die

Après avoir été amputé de la question de la procréation médicalement assistée, et avoir vu son examen retardé du printemps 2013 à l'hiver puis au printemps 2014, le projet de loi sur la famille a fait les frais de manœuvres d'obstruction de la part de l'opposition parlementaire. 700 amendements ont rendu impossible l'examen du texte dans les délais prévus. Il est donc reporté sine die. En cause notamment, la question de la double domiciliation des enfants de parents divorcés, certains estimant que cette mesure promeut une garde alternée systématique qui n'est pas forcément la réponse la plus adaptée à la situation. La famille n'est pas la chasse gardée de la Manif pour tous. Le gouvernement doit tenir ses engagements et moderniser le droit de la famille.



© RIVALDINAJA

> SANTÉ

## Pour la gynécologie médicale

Le CDGM, Comité de défense de la gynécologie médicale, alerte depuis 1997 sur la suppression de cette profession. La FSU soutient la pétition en cours : [www.cdgm.org](http://www.cdgm.org).

En France, le nombre de cancers du col de l'utérus a été divisé par 4 en 20 ans, et les femmes sont seulement 6,7 % à être privées d'utérus à 50 ans, contre 30 à 46 % dans le reste de l'Europe, grâce au suivi qu'assurent les gynécologues médicaux. Mais faute de renouvellement de la profession, seules un quart des femmes en âge de consulter peuvent encore le faire. Les délais pour obtenir un rendez-vous augmentent. La prise en charge des urgences est compromise. Outre les enjeux de santé publique et de prévention, ce sont les droits des femmes à un suivi global et une écoute personnalisée qui sont mis en cause.

Le rétablissement de la spécialité de gynécologie médicale, et donc la formation de spécialistes, n'a été obtenu en 2003 après 17 ans d'interruption que grâce à la mobilisation des femmes, des médecins, d'associations et du CDGM. Il aurait alors fallu former 120 praticiens par an pour le simple remplacement des départs à la retraite. Or moins de 30 postes d'internes par an ont été ouverts jusqu'en 2012, 41 à la rentrée 2013 grâce à la mobilisation d'associations et de parlementaires. Cela ne suffit pas, la moyenne d'âge de la profession, plus de 59 ans, annonçant une vague massive et prochaine de départs à la retraite. Une décision politique forte de création de postes est nécessaire. Il n'y aura pas de problème de recru-



© TRÉVIERSINAJA

tement, cette spécialité étant demandée par les étudiant-e-s.

La ministre des affaires sociales et de la santé Marisol Touraine s'est engagée en février 2013 à ce que les femmes « puissent accéder, lorsqu'elles le souhaitent, à un gynécologue médical. » La pétition constitue un outil de mobilisation pour que ces engagements soient respectés : une gynécologue pour toutes !

VALÉRIE SIPAHIMALANI

## Un livre contre l'extrême droite

À l'heure où l'on tire un triste bilan des élections européennes (voir ci-contre), la FSU est partenaire d'un opus connaissant un succès certain, En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite, (P-Y. Bulteau, Les éditions de l'atelier, 2014, 5 euros). Ce travail s'inscrit dans la campagne intersyndicale de lutte contre la montée de l'extrême droite. Il démonte tant la propagande de certains « les travailleurs étrangers représentent un manque à gagner pour la France car ils rapatrient une bonne partie de leurs revenus vers leurs familles restées à l'étranger », que les propos faussement rassurants des autres « Le Front national n'est pas antisémite ». 70 mensonges et idées fausses sont ainsi décortiqués, permettant au lecteur de prendre la mesure de la propagande à l'œuvre, mais aussi de se donner les moyens d'argumenter et de poursuivre la réflexion à l'aide de données politiques, économiques et sociales.

&gt; ÉLECTIONS EUROPÉENNES

# Un séisme électoral

Près de 6 électeurs sur 10 n'ont pas voté aux élections européennes. Ce niveau d'abstention, à peine moins élevé qu'en 2009, montre le peu d'intérêt que portent les 400 millions de citoyens à l'élection directe des 751 eurodéputés.



© TRÉVIERS/NAJA

En France, ces élections ont été également marquées par le score sans précédent du FN (24,85 %) qui arrive en 1<sup>er</sup> position devant une UMP en crise interne (20,8 %) et le PS qui accuse un nouveau revers cinglant après les municipales de mars (13,98 %). Les écologistes obtiennent seulement 8,95 % des voix (contre 16,28 % en 2009) et le Front de gauche ne fait pas la percée qu'il espérait avec 6,33 %.

La France n'est pas le seul pays à essayer une vague brune. Le Parti populaire danois DF arrive également en tête (26,7 %) ainsi que l'UKIP au Royaume Uni (27,5 %). L'extrême droite qui surfe sur le rejet de l'autre et les souverainistes raflent globalement 75 sièges sur 751. Cette onde de choc s'appuie sur une défiance vis-à-vis de la technocratie européenne, sur l'angoisse que génère l'austérité imposée par une Europe au service de la finance, et sur un fort courant xénophobe qui fait des immigrés les boucs émissaires de la crise et du chômage.

Dans certains pays qui ont le plus souffert de la Troïka, la gauche opposée aux politiques d'austérité progresse comme en Grèce, où la coalition Syriza dirigée par Alexis Tsipras arrive en tête avec 28 % des voix, ou en Espagne où Podemos (né de la mouvance des indignés) entre au Parlement avec 5 sièges et où les écolo-communistes d'*Izquierda plural* passent de 2 à 6 députés.

Ignorant ce scrutin, François Hollande et Manuel Valls maintiennent le cap d'une austérité sans fin qui fragilise le pouvoir d'achat, les services publics, s'attaque aux protections collectives et aux salaires...

Face à un FN qui gagne du terrain y compris chez les salariés et les jeunes, le mouvement syndical a la responsabilité de construire un large mouvement social qui rassemble tous ceux qui partagent l'idéal d'une société plus humaine et plus juste. Au-delà de la défense de l'emploi, des conditions de travail et des salaires, il s'agit de gagner une réforme fiscale en profondeur qui garantisse plus de justice sociale et permette de développer tous les services publics, de reconquérir une protection sociale de haut niveau, de construire une tout autre Europe.

La lutte contre les idées d'extrême droite dans laquelle se sont engagées la FSU, la CGT et Solidaires passe aussi par un combat sur les valeurs.

MONIQUE DAUNE

## La taxe Tobin a minima

Une taxe sur les transactions financières (TTF) sera instituée en Europe au 1<sup>er</sup> janvier 2016 mais elle ne concernera que les actions et très peu de produits dérivés qui sont pourtant les plus spéculatifs. La France s'est en effet très fermement opposée à l'Allemagne et à la Commission européenne qui souhaitaient taxer l'ensemble des produits dérivés. La TFF n'aura donc quasiment aucun effet sur la spéculation et elle rapportera dix fois moins ! C'est l'effet désastreux du lobbying effectué par les banques françaises - qui cumulent 118 000 milliards de dollars d'engagements sur les produits dérivés - que l'Élysée et Bercy ont complaisamment relayé.



© TRÉVIERS/NAJA

## Les secrets du TAFTA

Le futur traité transatlantique Tafta est actuellement au stade de premières négociations qui portent sur les «barrières non tarifaires» qui protègent les individus et les salariés mais sont présentées comme des obstacles aux échanges.

Et c'est parce que la manifestation européenne du 15 mai dénonçait le scandale de discussions secrètes entre un lobby puissant, le commissaire européen chargé de la négociation et quelques hommes politiques, que les autorités de Bruxelles ont ordonné l'arrestation de près du tiers des manifestants.

De nombreuses collectivités locales ont commencé à se déclarer «zone hors Tafta» et des comités locaux se mettent en place. Des journées décentralisées de mobilisation sont prévues en Europe en octobre et une mobilisation transatlantique avec nos amis américains pour début 2015 (voir [www.collectifstoftafta.org](http://www.collectifstoftafta.org))

## Les invalides pénalisés

Le gouvernement envisage de geler les pensions d'invalidité et les rentes versées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT-MP) dans le prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale qui sera présenté en Conseil des ministres le 18 juin. Cette mesure permettrait d'économiser 150 millions d'euros en 2015 et 200 millions à partir de 2016. C'est une curieuse conception de la justice sociale que de faire des économies sur le dos des personnes qui sont dans l'incapacité de travailler parce qu'elles sont invalides ou victimes de leur travail alors qu'elles ont des restes à charge importants pour se soigner ! Le gouvernement doit renoncer à ce projet et décider au contraire d'augmenter les cotisations des entreprises à la branche AT-MP.



© TRÉVIERS/NAJIA

> IMPÔTS

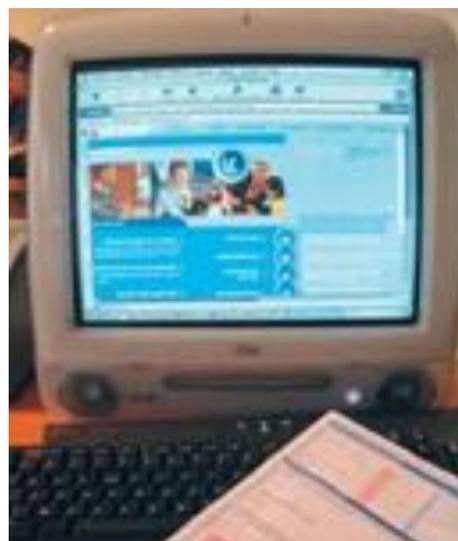
# Un geste fiscal pour les plus modestes

En dépit du plan d'économies gouvernemental de 50 milliards d'euros, le gouvernement a annoncé des mesures fiscales qui bénéficieront à plus de 3 millions de ménages modestes.

En lieu et place de la grande réforme fiscale promise par François Hollande ou de la « remise à plat de la fiscalité » annoncée par Jean-Marc Ayrault (pour sortir de la fronde contre l'écotaxe et juste avant l'augmentation effective de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2014), il n'y aura finalement qu'un geste fiscal en faveur des ménages plus modestes, que Manuel Valls a annoncé peu de temps avant les élections européennes... avec les résultats que l'on sait !

Les mesures dévoilées à la presse visent d'abord à éviter que de nouveaux ménages ne deviennent imposables alors que leurs revenus n'ont pas augmenté. Il s'agit de corriger les effets du gel du barème décidé sous François Fillon et non remis en cause par Jean-Marc Ayrault. Environ 1,8 million de ménages « sortiraient » donc de l'impôt sur le revenu ou éviteraient d'y « entrer ». Quant aux ménages situés dans les première et deuxième tranches de l'impôt sur le revenu (imposées à 5,5 % et 14 %), ils bénéficieraient d'une réduction forfaitaire de 350 euros pour un célibataire ou 700 euros pour un couple (avec ou sans enfants). Seraient éligibles les contribuables gagnant jusqu'à 1,1 SMIC (1 232 euros net par mois pour un célibataire ou 2 464 euros pour un couple), ce seuil maximal augmentant avec le nombre d'enfants (3 140 euros net par mois pour un couple avec deux enfants).

Inscrite dans la loi de finances rectificative qui sera présentée en juin, la mesure devrait entrer en vigueur en octobre quand



© CADIEUNAVA

les contribuables recevront leur feuille d'impôt au titre des revenus 2013. S'élevant au total à 1 milliard d'euros (au lieu des 500 millions annoncés au départ), elle serait « en grande partie financée par la lutte contre la fraude fiscale ». Nul ne sait à ce jour si elle sera reconduite au-delà de 2014.

On est loin d'une vraie réforme fiscale d'ensemble qui rend l'impôt sur le revenu beaucoup plus progressif avec relèvement du taux marginal et instauration de tranches intermédiaires, qui s'attaque aux impôts indirects particulièrement injustes (notamment la TVA) et qui revoit en profondeur la fiscalité locale et celle des entreprises.

MONIQUE DAUNE

## RESF : 10<sup>e</sup> anniversaire

Le 26 juin 2014, le Réseau éducation sans frontières aura 10 ans. Les revendications qui sont à l'origine de la création du réseau sont malheureusement toujours d'actualité.

Malgré la circulaire de l'automne 2012, cadrant les critères de régularisation des personnes sans papiers, force est de constater que l'obtention d'un titre de séjour reste très restreint et soumis au pouvoir d'appréciation des préfets.

Les demandeurs ne sont guère mieux accueillis et les centres de rétention ouvrent parfois encore leurs portes à des enfants.

Les mobilisations, qui ont contribué à un certain nombre de régularisations, ont fait évoluer le regard sur les « sans-papiers ».

À l'occasion de cet « anniversaire », RESF et ses partenaires, dont la FSU, rappelleront leur exigence d'une autre politique de l'immigration, plus généreuse et plus respectueuse des droits fondamentaux.



LA FONCTION  
PUBLIQUE EST  
VOTRE CHOIX.  
VOUS DÉFENDRE  
EST NOTRE  
COMBAT.



Avec la **FSU**,  
pour le Service Public !

# Le territoire en perpétuelle

S'il est un dossier qui a connu des vicissitudes, c'est bien celui de la « décentralisation ». Il fait l'objet d'un curieux mélange d'activisme parlementaire et d'improvisation gouvernementale. La publication de la carte des 14 régions par le président de la République a pris tout le monde au dépourvu. Au-delà de la péripétie, ce qui se joue là n'est pas un nouvel acte de décentralisation mais une profonde réorganisation territoriale.

Manuel Valls fixe à cette « clarification de l'organisation territoriale de la République » un objectif de baisse des dépenses publiques, dans la logique du pacte de compétitivité.



© TREVIERS/ANSA

Les métropoles seront elles aussi renforcées.

Mais les motivations ne sauraient être purement budgétaires. Le projet de loi, connu depuis le 23 avril, renforce une logique libérale de compétitivité territoriale dans un environnement international perçu comme concurrentiel.

Les Régions sont conçues dans l'ob-

jectif d'augmenter la compétitivité économique de leur territoire. Elles fixeront les orientations en matière de développement économique et devront soutenir les pôles de compétitivité, en particulier les métropoles auxquelles elles ne peuvent cependant pas imposer leurs vues. Elles seront seules compétentes pour définir les aides aux entreprises, et disposeront d'un pouvoir réglementaire.

## Régions, métropoles et intercommunalités renforcées

Les métropoles seront elles aussi renforcées. Le projet de loi promeut le transfert ou la délégation d'une série de compétences du Département vers la métropole (sauf dans le cas du Grand Paris). Ainsi les Départements se voient minorés au profit d'une instance qui n'est pas une collectivité territoriale (sauf la métropole de Lyon), et n'est donc pas issue de la consultation démocratique des citoyens. Dans la même logique, les intercommunalités seront renforcées en taille et en compétences, sauf celles qui, situées sur le territoire des métropoles, disparaîtront au profit de

ces dernières. Les communes, comme les départements, verraient leur rôle amoindri.

## Les services publics sur la sellette

La suppression de la clause générale de compétence\* pour les Départements et les Régions limite leur capacité d'intervention. Cela peut permettre la clarification des rôles des différents acteurs, mais quid des missions essentielles délaissées par l'État que Régions et Départements assumaient au titre de cette clause ?

Dans ce projet, la première compétence du Département demeure la solidarité sociale et territoriale. Mais le 2 juin, François Hollande annonce que « le conseil général devra à terme disparaître. La création de grandes régions et le renforcement des intercommunalités absorberont une large part de ses attributions ». C'est extrêmement inquiétant pour l'avenir de toutes ces missions assurant une égalité et une équité de traitement pour l'accès de chacune aux prestations élémentaires et aux missions de protection (Aide Sociale à l'Enfance, Prestation liées au Handicap, Fonds de solidarité pour le Logement, Allocation pour les personnes âgées, RSA...).

## Démocratie à la peine

Enfin, la création des « maisons de service au public » qui mélangeraient les services relevant de l'État, des collectivités, d'organismes chargés d'une délégation de service public, voire des services privés, relève d'une conception fort libérale des services publics. On voit là tout le potentiel de réduction et de privatisation des services publics.

## Si vous avez perdu le fil...

Un premier projet de loi est présenté en avril 2013 reprenant en partie la loi de réforme des collectivités territoriales, votée sous Sarkozy, mais pas entièrement abrogée. Mais sous la pression des lobbys d'élus, l'exécutif a scindé au dernier moment le projet en 3 volets dans un calendrier parlementaire qui n'a cessé de s'allonger. En décembre 2013 le premier volet dit de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des

métropoles » (MAPTAM) a été adopté. Le volet concernant les régions et les intercommunalités dit « clarifiant l'organisation territoriale de la République » devait suivre avant l'été. Mais l'échec encaissé par le pouvoir aux municipales l'a conduit à annoncer un nouveau projet, portant un regroupement forcé des Régions en 2017 selon une carte que la présidence vient de publier, et la suppression des conseils généraux en 2020.

# réforme

XX

La suppression de la clause générale de compétence pour les Départements et les Régions limite leur capacité d'intervention

© CADIEU/NAJA

La démocratie n'est pas à l'honneur : procédure d'urgence pour que le Sénat examine la loi cet été, absence de consultation des citoyens, des associations - sauf celles d'élus - ainsi que des syndicats, alors que l'avenir de nombreux personnels territoriaux est questionné. La réorganisation des régions sera décidée sans obligation de respecter les propositions locales et la consultation obligatoire des électeurs est supprimée.

L'État se donne en revanche les moyens d'accélérer les réformes de structures : les préfets auront des pouvoirs accrus sur le périmètre des intercommunalités, et les dotations globales de fonctionnement versées par l'État aux collectivités pourront être modulées comme moyen de pression. Cette nouvelle réorganisation territoriale que l'exécutif veut mettre en œuvre rapidement nécessite au contraire un vrai débat démocratique que la FSU entend impulser.

MARIE-CÉCILE PERILLAT

\* Cette clause prévoyait qu'une collectivité territoriale puisse intervenir dans un domaine de compétences qui n'est pas le sien dès lors que l'intérêt de son territoire peut être invoqué.

## 3 questions à

### David Guéranger\* : « des changements profonds mais de long terme »

#### Que pensez-vous du projet de loi ?

Il s'inscrit dans une longue série dont le dernier épisode a été écrit en 2010 sous Sarkozy, avec l'instauration du conseiller territorial. C'était déjà une sorte de fusion politique entre Région et Département, mais Hollande l'a défait à son arrivée au pouvoir. Pourquoi relancer aujourd'hui ce qu'il a combattu hier ? Il veut surtout montrer qu'il agit malgré les conservatismes, et cela mobilise les énergies médiatiques, politiques et syndicales, sur un projet de loi qui ne débouchera peut-être pas sur grand-chose.

#### Ne minimisez-vous pas la portée de la loi ?

En matière de décentralisation, les changements à l'œuvre sont profonds mais

de long terme. La réforme suit une logique incrémentale plus qu'une succession de big bang législatifs, et enregistre dans le droit des pratiques déjà existantes. Par exemple, sur les métropoles, seule celle de Lyon est sur les rails, car elle a déjà fait l'objet d'un accord entre Collomb, maire de Lyon et Mercier, président du conseil général du Rhône en 2013. À Paris et Marseille, la loi renvoie à une application ultérieure car les accords n'ont pas encore été trouvés. La représentation nationale est faible vis-à-vis des contraintes politiques locales, et les débats au Parlement sont balkanisés selon les origines géographiques des parlementaires. On pressent les difficultés qui guettent l'éventuelle solidarité entre territoires.

#### Qui veut cette réorganisation territoriale ?

Tout le monde veut plus de décentralisation, de démocratie, de proximité, mais poursuit des objectifs très différents : des économies à Bercy, une organisation plus rationnelle à l'Intérieur... Les partis politiques, eux, ont abandonné aux élus locaux le monopole des réflexions. Quant aux organisations syndicales, elles ont une expérience à faire valoir sur l'enseignement, le transport ferroviaire, les routes, etc. Le débat sur la décentralisation gagnerait à tirer des enseignements des vagues précédentes, en matière d'emploi, de statuts, de conditions de travail.

\* Sociologue au Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés de l'université Paris-Est.

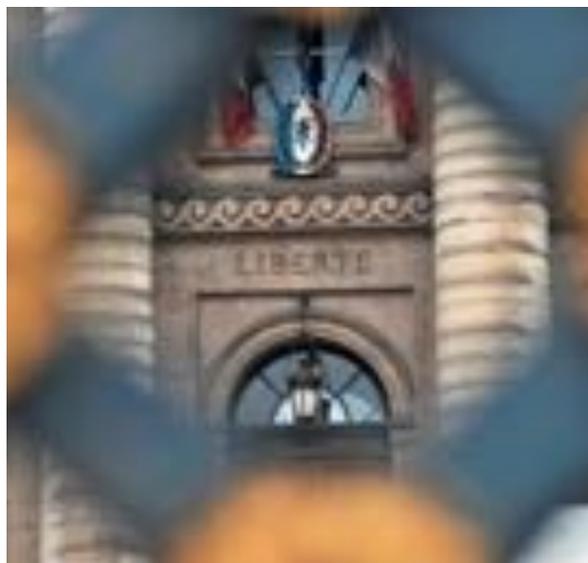
> JUSTICE

# Pour une réforme ambitieuse !

Après bien des tergiversations, le projet de loi « relatif à la prévention de la récidive et à l'individualisation des peines » devenu « projet de loi tendant à renforcer l'efficacité des sanctions pénales » a été soumis à l'Assemblée nationale le 3 juin en procédure accélérée.

Alors que notre système pénal et pénitentiaire est à bout de souffle, marqué par l'échec d'une politique sécuritaire et populiste, cette réforme s'avère plus que jamais indispensable. Il s'agit notamment de mieux individualiser les sanctions pénales en supprimant les peines automatiques, de réaffirmer le rôle de la probation, jusqu'ici étouffée par les questions carcérales, et d'aller vers la réduction des « sorties sèches » (sorties de prison sans accompagnement ni suivi), génératrices de récidive. Autant de mesures qui vont dans le sens des principes et des valeurs défendus notamment par le syndicat de l'administration pénitentiaire SNEPAP-FSU. Mais le texte a perdu quelque peu de

son ambition initiale suite aux arbitrages gouvernementaux, et il comporte nombre d'incohérences : la probation, si elle est enfin consacrée, n'est pas suffisamment lisible, et les budgets qui y sont affectés sont bien trop faibles. Ajouter une nouvelle mesure à d'autres, comparables, est un non-sens, la lutte contre les « sorties sèches » doit être favorisée par des mesures plus impératives : l'examen automatique des situations existe déjà sous d'autres formes... Devant les hésitations et les reculs possibles, dix associations et syndicats de professionnels de la justice, regroupés au sein du collectif « Liberté, égalité, justice »\* ont appelé lundi 2 juin les parlementaires « à un débat serein et loin des caricatures » pour améliorer un texte qu'ils jugent en l'état



© DONNELLY/NAIA

insuffisant. Ils lancent une campagne de sensibilisation sur les enjeux de la réforme au moyen d'un document intitulé « combattre les idées reçues autour de la réforme pénale ! ».

EMMANUEL GUICHARDAZ

\*ACAT - LDH - SM - SAF - Genepi - OIP - CGT PJJ - CGT Penit - SNEPAP/FSU - SNPES-PJJ/FSU.

## Pourquoi est-il essentiel que vos élèves soient bien assurés ?

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.



MON PREMIER ASSUREUR

Tous nos engagements sur [mae.fr](http://mae.fr)

## Accompagnement des élèves handicapés : le décret prêt à être publié

Présenté au Comité technique ministériel le 13 mai dernier, le projet de décret sur les accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) est sur le point d'être publié. Si ce texte peut être considéré comme une étape dans le processus de professionnalisation des assistants de vie scolaire (AVS), il est loin d'être un aboutissement. Il concrétise les annonces du gouvernement faite à la rentrée sur le principe d'une professionnalisation assise sur un diplôme et un contrat à durée indéterminée, sans leur ouvrir pour autant un statut de fonctionnaire, laisse entière la question du temps partiel imposé, et n'apporte le CDI qu'au bout de 6 années. Les contrats aidés (CUI) peuvent de prétendre à ce dispositif au bout de deux années d'exercice... en fonction des « postes » budgétaires vacants. La FSU s'est abstenue sur le projet de décret et ont voté contre l'arrêté fixant la plage de rémunération entre 550 euros mensuels à 750 euros pour un contrat de 24 heures hebdomadaires. Avec d'autres organisations syndicales, elle a interpellé le ministre de l'éducation nationale pour que le dossier « ne reste pas en l'état ».

> RENTRÉE SCOLAIRE

## Une circulaire bien timide

Feuille de route de l'année scolaire 2014-2015, la circulaire de rentrée est parue tardivement, le 22 mai, accompagnée d'une lettre du ministre Benoît Hamon aux membres de la communauté éducative.



© TRÉVIERS/INAJA

La circulaire de rentrée est accompagnée de 19 fiches couvrant des questions variées.

La lettre du ministre donne une priorité « combattre dès le plus jeune âge les inégalités sociales et territoriales pour favoriser la réussite de chaque enfant et de chaque jeune. » La circulaire de rentrée est quant à elle accompagnée de 19 fiches couvrant des questions aussi variées que les rythmes scolaires, le conseil école-collège, l'évaluation des élèves, la mémoire collective, le numérique.

Si la priorité au primaire est réaffirmée, le dispositif *plus de maîtres* conforté et que l'on note une avancée sur la question de l'orientation scolaire, avec la réaffirmation du rôle central des conseillers d'orientation-psychologues, cette circulaire ne rompt

plus généralement au travail en équipe de la maternelle au lycée est évoqué pour l'éducation prioritaire seulement. La circulaire ne fait pas non plus montre de confiance envers le travail des équipes enseignantes, dont les fiches ont l'ambition de « renouveler les pratiques ». La réussite des élèves est envisagée trop sous l'angle des structures (conseil école-collège, campus des métiers, etc.) et de la mise en place d'une « évaluation positive » des élèves. Le ministère semble reprendre à son compte sans critique les réformes des lycées, et fait l'impasse sur les conditions matérielles de travail et d'étude.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

toutefois pas avec la tradition des précédentes. Le lecteur y trouve une somme de prescriptions et de bonnes intentions sans que soient déclinés les moyens pour y parvenir. En effet, le texte reste bien timide sur les conditions qui vont permettre aux enseignants de mettre en œuvre ces grands principes. La formation continue est passée sous silence. Le temps consacré à faire vivre cycles et liaisons dans le premier degré, et

## Universités : la course aux regroupements

Sous la pression des difficultés budgétaires, et dans l'espoir de bénéficier de l'appel à projets d'investissement d'avenir PIA2, les universités sont actuellement engagées dans une course aux regroupements, selon les modèles et le calendrier imposés par la loi de juillet 2013. Cette dynamique précipitée et opaque, pilotée par le ministère, a pour effet d'exacerber les tensions, tant à l'intérieur des établissements qu'entre membres pressentis des regroupements, et génère de fortes inquiétudes chez les personnels et les étudiants. Construire collégalement des projets pédagogiques et scientifiques demande du temps et d'autres modalités que celles inscrites dans la loi. C'est pourquoi la communauté se mobilise pour un moratoire d'un an des regroupements.

## Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture sur lequel les enseignants seront consultés à l'automne prochain est en cours de finalisation. Le texte, rédigé par le Conseil supérieur des programmes, donne comme objectif à la scolarité obligatoire l'acquisition par les élèves d'une culture commune. Le socle pourrait être composé de 5 domaines de formation centrés sur les langages, les méthodes pour apprendre, la formation citoyenne et personnelle, la représentation du monde, la compréhension du monde, domaines qui seront déclinés en programmes scolaires. Si les principes retenus pour l'évaluation du socle semblent exclure un nouveau Livret personnel de compétences, l'ensemble reste flou et le devenir du Diplôme national du brevet, incertain.

La FSU se félicite de la conception retenue, qui respecte l'esprit de la loi de refondation de juin 2013, évitant l'écueil d'une école à deux vitesses, le socle pour les uns, l'intégralité des programmes pour les autres, ainsi que celui d'une double évaluation en fin de collège (brevet et socle).

## La FSU se penche sur la formation

La journée FSU sur la formation des enseignants, du 27 mai dernier, avait pour objectif de faire témoigner, échanger les militant.es de la FSU (SNESUP, SNES, SNEP, SNUipp, SNUEP, SNPI, SNETAP) sur la situation des étudiants stagiaires et formateurs dans les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ÉSPÉ) et sur la mise en place de la réforme de la formation.

Absence de cadrage national de la formation, disparité des situations des étudiants, multiplication des types de stagiaires, augmentation sans précédent du besoin de tuteurs, autant de points qui ont fait l'objet de débats et ont conduit à des propositions alternatives. Différentes pistes qui ont été envisagées pour poursuivre l'action engagée avec les étudiants et personnels des ESPE.



© CADIEUNAVA

### > RECRUTEMENTS D'ENSEIGNANTS

# Les concours ne font pas le plein

En mettant en place, en 2014, deux sessions de recrutement aux concours d'enseignants, doublant ainsi le nombre de places offertes, le ministère de l'éducation espérait attirer un grand nombre d'étudiants. Mais les résultats d'admission à la session exceptionnelle montrent des pertes importantes de postes.

1861 postes sont restés non pourvus, 1307 dans le second degré, soit 11 % des postes ouverts, et 743 dans le premier degré, soit 8 % des postes.

Une situation qui a des causes multiples : absence de mesures incitatives au moment des inscriptions en janvier 2013, pour lutter contre une crise de recrutement déjà présente les années précédentes ; des conditions de formation particulièrement lourdes pour des étudiants devant concilier la validation d'un master 2, la préparation des oraux du concours et un service en responsabilité à tiers-temps, sans compter qu'un certain nombre d'étudiants se sont également inscrits au concours rénové 2014 et que les épreuves écrites ont eu lieu cinq mois plus tôt que prévu, en plein milieu de leur année universitaire. Ces conditions de formation et de recrutement ont découragé un grand nombre d'étudiants à se présenter aux épreuves orales alors même qu'ils avaient obtenu l'admissibilité. Les premiers chiffres



© MIRAINAVA

de la session des concours rénovés 2014 ne sont pas meilleurs puisqu'il y a une diminution du nombre de présents par rapport aux concours exceptionnels.

L'urgence est de reverser les postes non pourvus à la session exceptionnelle sur les concours rénovés pour qu'aucun ne soit perdu et de proposer des solutions pour les étudiants ayant validé leur master mais recalés au concours, faute de quoi la rentrée sera très difficile : nombreuses classes sans enseignant et recours à des non-titulaires, en particulier dans certaines disciplines du second degré et dans certaines académies déjà déficitaires pour le premier degré.

ALINE BECKER

## Un projet de loi pour l'enseignement agricole

Le volet « enseignement agricole » du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ne répond pas aux ambitions affichées. Certaines mesures vont certes dans le bon sens, comme la formalisation du médiateur de l'enseignement agricole, la possibilité du recours aux indemnités de calamités pour les exploitations agricoles ou l'introduction de la coopération internationale dans les projets d'établissement, mais elles ne permettront pas de réelles améliorations. En effet, la création de l'institut Agronomique et Vétérinaire de France pose de nombreux problèmes au niveau de son statut, de ses missions et de sa gouvernance. Rien ne garantit qu'il assurera la coopération entre établissements et organismes. La proposition d'acquisition progressive des diplômes favorise la promotion sociale. Mais la délivrance d'une attestation de compétences pour les élèves ayant échoué à l'examen introduit le risque d'un examen au rabais. Le retour à un dispositif de formation sur 4 ans pour des élèves de la filière professionnelle permettrait en revanche de proposer une solution concrète en cas d'échec. D'autres questions restent entières, comme celle de la formation des enseignants des établissements.

&gt; REFOUDATION

# Éducation prioritaire, la relance

Les grandes lignes de la refondation de l'éducation prioritaire doivent être déclinées dans une prochaine circulaire ministérielle.



© TRÉVIER-SNAJA

Elle définit la nouvelle cartographie qui comptera 731 REP et 350 REP+ en 2015, soit le même nombre de réseaux qu'à l'heure actuelle. Cette cartographie sera revue tous les 4 ans. La nécessité d'entrer en éducation prioritaire pour des établissements et écoles risque donc d'en faire sortir d'autres. Pour accompagner ces sorties, des mesures d'accompagnement des enseignants concernés avec un maintien de l'indemnité pendant 3 ans et des bonifications au mouvement sont prévues. Mais si le nombre de réseaux n'a pas diminué, comme cela a pu être craint à certains moments, les moyens seront attribués selon un nombre prédéterminé de réseaux et non en fonction des besoins recensés sur le terrain.

De nouveaux dispositifs pédagogiques doivent aussi voir le jour : Plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de trois ans, accompagnement continu jusqu'à 16 h 30 pour les élèves de sixième, politique d'internat de la réussite pour tous, intervention des infirmiers et assistants

sociaux dans le premier degré. La question des lycées est pour l'instant occultée.

Pour favoriser le travail en équipe et la prise en charge des besoins spécifiques des élèves, les enseignants bénéficieront d'un dispositif d'adaptation du temps de travail de 18 demies journées dans le premier degré, et d'une pondération de 1,1 des heures d'enseignement pour le second degré. Ce dispositif s'accompagne de 3 jours de formation – inclus dans les 18 demies journées pour le premier degré – pour tous les enseignants pour organiser notamment des formations inter-degrés.

Le système indemnitaire sera revalorisé et la part variable de la prime ECLAIR qui disparaîtra en 2015, sera répartie de manière équitable l'an prochain. Enfin, le pilotage se déclinera à travers des comités au niveau national, académique et dans chaque réseau dont les enseignants seront globalement absents. À ce niveau, il sera articulé avec le conseil école-collège notamment pour valider le projet de réseau. Un pilotage qui se veut au plus près des réalités du terrain tout en maintenant des objectifs nationaux.

Les dispositifs proposés annoncent enfin la relance attendue de l'éducation prioritaire qui doit s'inscrire dans la durée. Mais les moyens réellement mis en œuvre pour la suite seront déterminants pour qu'effectivement l'éducation prioritaire permette au système éducatif d'être le même pour tous dans des contextes sociaux différenciés.

ALINE BECKER

## BTS : une priorité contestable

Le ministère a décidé de donner la préférence aux bacheliers professionnels à l'entrée en BTS.

La loi de juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche donnait aux recteurs la possibilité d'établir des quotas de bacheliers professionnels dans les sections de techniciens supérieurs, mais sans que ces bacheliers soient prioritaires. Pour la FSU, il ne faudrait pas que cette mesure se traduise par une éviction des bacheliers technologiques de ces formations, qui sont pour eux une voie de réussite, permettant l'insertion professionnelle et des poursuites d'études y compris universitaires. L'amendement proposé par la FSU, visant à une priorité conjointe des bacheliers pro et techno, a reçu un avis favorable du Conseil supérieur de l'éducation. Le ministère serait bien avisé de le reprendre.

## « Étranger peut-être, étudiant d'abord ! »

L'UNEF, la FSU et de nombreuses organisations syndicales et personnalités du monde universitaire et associatif lancent un appel à signer en ligne « Étranger peut-être, étudiant d'abord ! ». Ils exigent notamment la mise en place d'un titre de séjour pluriannuel pour les étudiants étrangers, afin de leur permettre d'assurer des poursuites d'études sereines. Pour eux, l'avis pédagogique des universités doit primer dans les décisions administratives, pour la délivrance des visas et des titres de séjour. La France est une terre d'immigration, notamment étudiante. Les flux migratoires existent et prennent racine dans notre histoire et dans notre culture. Loin de constituer une menace qui sert à justifier les discriminations, l'immigration étudiante constitue une chance.

# Haïti : 700 écoles équipées en tableau numérique

Dans le cadre du soutien de la FSU aux projets éducatifs en Haïti, nous avons demandé à Josette Bruffaerts-Thomas, Présidente de Haïti Futur, de nous parler des actions de l'association pour le développement de l'éducation.

*Pouvez-vous détailler les domaines dans lesquels intervient Haïti Futur ?*

Nous sommes une association Loi 1901 composée d'adhérents français, d'Haïtiens de la diaspora et d'Haïti qui partagent nos valeurs et veulent s'associer à nos projets sur le terrain (il existe des antennes régionales à Bordeaux, Marseille, bientôt à Lille et aux USA). Sur place, nous intervenons principalement dans les écoles depuis le séisme. Nous travaillons sur une méthode inédite d'éducation numérique qui permet de proposer une éducation de qualité pour tous les élèves dans les conditions extrêmes actuelles de Haïti. Les classes sont surchargées, elles peuvent dépasser 70 élèves, les enseignants dans leur immense majorité n'ont pas reçu une formation suffisante, les infrastructures sont inadaptees et il n'y a pas d'électricité dans 90 % des écoles rurales. Le point fort, c'est une attente considérable et un investissement des familles même les plus démunies pour qui l'école représente souvent le seul espoir dans l'avenir.

*En matière d'éducation, quelles sont concrètement vos actions ?*

Nous sommes présents sur tout le territoire, notamment en zone rurale. Pendant plus de 15 ans, nous avons soutenu une vingtaine d'écoles en finançant des bourses d'élèves, des salaires de professeurs, des labos informatiques et des bibliothèques.



Mais le séisme de 2010 nous a imposé de nouveaux engagements comme celui de mettre en place un programme d'éducation numérique, avec le soutien de la Fondation de France et en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale haïtien et de nombreux autres partenaires. Ce projet s'appuie sur l'utilisation du Tableau Numérique Interactif pour lequel nous avons d'abord développé les cours de la première année en français et en créole (soit l'équivalent du cours préparatoire en France), et nous travaillons maintenant sur ceux de la seconde année. Les leçons initiales ont été réfléchies et conçues à Paris mais nous avons dans le même temps formé deux équipes en Haïti qui prennent aujourd'hui la relève. La réussite de ce programme, c'est d'avoir construit un écosystème d'éducation en situation d'urgence qui repose sur 4 principes essentiels : la mise à disposition de vidéo projecteurs interactifs avec une équipe de maintenance dédiée ; l'apport de l'électricité grâce aux panneaux solaires ; la formation intensive et continue des enseignants ; la création de contenus modulaires conformes au programme. Les enseignants formés forment à leur tour les nouveaux bénéficiaires du TNI. Interactivité oblige, l'expérimentation et la participation remplacent la répétition et le rabâchage. Les enseignants et les élèves sont jusqu'à présent très majoritairement enthousiastes.

*Cette démarche a été primée...*

Fin 2012, ce programme a remporté le premier prix du concours All Children Reading de l'USAID. Ces bons résultats ont encouragé le ministère de l'éducation d'Haïti à solliciter du gouvernement français la livraison de 180 TNI en 2012 puis de 500 autres en 2013. C'est au total plus de 700 écoles qui vont être équipées fin



2014. Avec l'aide d'Electriciens sans frontières (ESF), nous travaillons au financement de l'électrification. Notre souhait c'est de partager aujourd'hui avec les écoles et les enseignants de France ce projet formidable. Haïti après le temps médiatique intensif du séisme, doit se reconstruire aujourd'hui. Nous avons besoin de l'aide de tous ceux qui peuvent nous apporter leur contribution pour que l'école en soit le levier principal.

*Comment est-il possible concrètement de contribuer à ce programme ?*

En adhérent à l'association d'abord, en nous aidant à rechercher des ressources pédagogiques numériques adaptées ou adaptables aux écoles haïtiennes, par le jumelage d'écoles avec le TNI comme outil partagé, en nous aidant à rechercher des ressources financières auprès de particuliers, d'organismes ou de collectivités dans le cadre de la coopération décentralisée.

# Charges sur les salaires



© TRÉVIERS/NAJA

***Le salaire est de plus en plus remis en question : trop « chargé », trop rigide, trop cher. Au-delà de la rémunération du travail de chacun, qui s'inscrit dans le cadre des conventions collectives, il est constitutif de notre système de protection sociale. Jusqu'à quand ?***

**Dossier réalisé par  
Aline Becker, Monique Daune,  
Emmanuel Guichardaz, Marie cécile Périllat,  
Valérie Sipahimalani**

Le krach de 2008 a mis en évidence que l'augmentation des inégalités sociales n'est pas seulement une conséquence de la crise économique, mais qu'elle en est aussi l'une des causes premières. Car ce sont les revenus captés par les actionnaires au détriment des salarié.es qui ont alimenté la bulle financière. C'est dire que la question du partage des richesses produites par l'activité économique, et donc la question des salaires, est centrale.

Le salaire est au cœur d'une offensive qui vise à le délégitimer : il est présenté non pas comme une juste rétribution du travail - sans lequel aucune richesse ne serait produite -, mais comme un coût qui pèserait sur l'employeur, une « charge », un frein à l'activité économique. Le discours dominant sur la compétitivité qui supposerait de baisser les salaires

# La rémunération du

pour faire face à la concurrence internationale renvoie à cette idée. Et, de fait, l'organisation mondialisée de la production, et la libéralisation des marchés mettent les salariés du monde entier en concurrence entre eux et provoque la baisse sur les salaires en particulier dans l'industrie. Mais les secteurs non soumis à la concurrence internationale comme la distribution ou le nettoyage ne sont pas en reste, usant et abusant de toutes les modalités possibles de travail précaire, partiel, intermittent, bref sous payé, dont les femmes sont les premières victimes. Sans parler des attaques sur le SMIC, récurrentes depuis 20 ans, qui tentent au passage de créer dans le salariat des divisions générationnelles... C'est ainsi que depuis trois décennies la part des salaires dans le partage de la richesse produite n'a cessé de baisser au profit de la rémunération du capital et que le nombre de salarié.es pauvres ne cesse d'augmenter.

L'accroissement de la précarité, l'individualisation du management, les mécanismes d'intéressement et de prime au mérite, l'éclatement des collectifs de travail, du fait par exemple de l'externalisation des activités via la sous-traitance, etc. tout cela transforme l'identité salariée, la rend plus problématique. Les repères collectifs se brouillent. Les salarié.es n'ont pas toujours une claire compréhension de ce qui compose le salaire, comment il est établi, quelle part de la richesse produite il représente. Ils ne mesurent pas toujours que la part socialisée du salaire via les cotisations versées à la sécurité sociale est aussi fondamentale que le salaire net perçu à la fin du mois. Toutes les exonérations de cotisations patronales sont une amputation des salaires, et toute transformation des cotisations en salaire net, un marché de dupe. Augmenter les salaires ne peut faire l'économie de s'attaquer au coût du capital.

Il y a donc urgence à remettre le salaire au cœur de la question sociale, afin qu'il redevienne pleinement, en conscience, l'enjeu de batailles collectives.



© NETANGENAI

## Qu'est-ce que le salaire ? Le salaire socialisé ? Le Smic ? Les primes ? Explications.

Le salaire est la rémunération du travail mais une partie de celui-ci n'est pas directement versée au salarié : elle est prélevée sur son salaire « brut » pour financer la protection sociale de l'ensemble des salariés. Ce « salaire socialisé » comporte une part à la charge de l'employeur (« cotisations patronales ») et une autre à la charge du salarié (« cotisations salariales ») avec des taux différents selon le risque social couvert (maladie, famille, vieillesse, chômage...). Certains prélèvements sont toutefois à l'unique charge de l'employeur (famille, aide au logement, accidents du travail/maladies professionnelles...). Le salarié ne perçoit donc qu'un salaire net de cotisations sociales qui incluent la CSG (contri-

bution sociale généralisée) et la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).

Dans le secteur privé, le salarié reçoit de son employeur dans le cadre de

**La répartition de la richesse produite entre les salaires et les profits s'est déplacée fortement depuis 30 ans au détriment de la rémunération du travail. Selon ATTAC et la fondation Copernic à partir des données de l'INSEE, la part des profits versée aux actionnaires par les entreprises françaises correspondait en moyenne à 189 heures de travail par an et par salarié en 2008 contre 72 heures en 1980.**

## travail

## 90 % de salariés

son contrat de travail un salaire respectant la convention collective de la branche professionnelle ou de l'entreprise. Ce salaire contractuel doit être au moins égal au SMIC (ou au minimum conventionnel négocié). La loi Auroux de 1982 impose une négociation salariale annuelle qui peut se dérouler au niveau des entreprises mais elle est souvent encadrée par des accords de branches qui couvrent environ les 2/3 des salariés. La rémunération des fonctionnaires relève quant à elle d'un statut particulier (voir page 21).

**Le Smic**

Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) créé en 1950 a été remplacé en 1970 par le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) indexé à la fois sur les prix et les salaires. Ce salaire horaire minimum légal s'applique sur tout le territoire à tout salarié du secteur privé (ou du secteur public sur un contrat de droit privé) âgé d'au moins 18 ans. Pensé au départ comme un « plancher » pour limiter la diffusion des bas salaires, le SMIC est de plus en plus souvent utilisé par les employeurs comme un « plafond » pour limiter la portée des négociations salariales en dépit des tentatives des syndicats d'obtenir des minima conventionnels supérieurs au SMIC. Les baisses dégressives de cotisations sociales et leur exonération au niveau du SMIC constituent autant de trappes aux bas salaires.

**Les primes**

Au salaire brut de base peuvent s'ajouter diverses primes prévues par le contrat ou la convention collective de l'entreprise (rendement, assiduité, ancienneté, 13<sup>e</sup> mois...) et/ou des avantages spécifiques : intéressement (avantage financier fondé sur les résultats de l'entreprise), participation aux bénéfices, avantages sociaux (mutuelle, prévoyance...) ou en nature (tickets restaurants, voiture de fonction, chèque cadeaux...).

Certains vendeurs ou cadres perçoivent par ailleurs une rémunération variable en fonction des résultats (des commissions).



© NETANGENAJA

La part des salariés dans la population active est passée de 50 % au XIX<sup>e</sup> siècle à environ 90 % aujourd'hui. Est considérée comme salariée toute personne dont l'emploi dépend d'un employeur qui lui verse un salaire contre son travail. Est considérée non salariée toute personne qui travaille pour son

compte (indépendant) et qui peut employer des salariés ou des personnes de sa famille (les aides familiaux).

Font notamment partie des non salariés : les agriculteurs exploitants, les artisans, les commerçants, les professions libérales et certains auto entrepreneurs.

**Quelques chiffres**

- 1,89 million : c'était le nombre de salariés du privé (hors intérimaires et apprentis) rémunérés au SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2013 selon la Dares qui compile les statistiques du ministère du Travail
- Un salarié sur huit est aujourd'hui payé au SMIC (contre un sur dix à la fin des années 1980)
- La proportion de smicards est très inégale selon les secteurs : jusqu'à 38 % dans la branche « hôtellerie, restauration et tourisme », et même 61 % pour la seule restauration rapide ; à l'inverse,

seulement 2 % dans le secteur « banques, établissements financiers et assurances ».

- Depuis 2013, le SMIC est revalorisé tous les ans au 1<sup>er</sup> janvier selon des règles de calcul complexes qui prennent en compte à la fois l'inflation et la croissance. Le gouvernement peut aussi décider d'aller au-delà de cette revalorisation minimale.
- 9,53 € : c'est la valeur du SMIC horaire brut (avant cotisations salariales) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## Pour les femmes, un salaire d'appoint ?

Le 28 janvier dernier, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi pour l'égalité femmes/hommes, afin notamment de réduire la précarité économique que subit encore un grand nombre de femmes.

Un siècle après le régime du « quart en moins » appliqué sur le salaire des femmes dans les usines de guerre, les inégalités persistent. À poste égal, les écarts de salaires sont en moyenne de 10 %, jusqu'à 25 % chez les cadres. Les ségrégations professionnelles restent nombreuses. 30 % des femmes occupent un emploi à temps partiel contre 6 % des hommes\*. La situation familiale, en particulier le nombre et l'âge des enfants ainsi que le niveau de diplôme déterminent leur taux d'activité alors qu'ils influencent peu celui des hommes. De ce fait 80 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes dont la majorité dit ne pas l'avoir choisi. Cette situation de sous-emploi est en augmentation constante depuis 2003. Les inégalités salariales s'expliquent aussi par le type d'emploi occupé. Les femmes se retrouvent dans les filières les moins qualifiées et les moins payées, qui font appel à des compétences supposées féminines et dont les diplômes sont sous-estimés. Elles occupent ainsi les emplois du tertiaire, en particulier dans les métiers de service souvent peu qualifiés. Les carrières sont aussi beaucoup plus irrégulières, en particulier lorsqu'elles sont marquées par les congés maternité, une situation pourtant protégée par la loi. Si la référence au salaire familial pour les hommes et au salaire d'appoint pour les femmes n'est plus explicite, cette situation persiste à travers les comportements sociaux.

\* Statistiques 2012 du ministère du travail

# Le salaire, ennemi de



© TREVIERS/ANVA

Augmenter toujours plus les marges des entreprises par la diminution du « coût » du travail, sans pour autant déclencher de remous social, voire en obtenant l'accord des salariés, telle est l'offensive menée depuis vingt ans en France.

Le « coût » du travail serait trop élevé pour les entreprises et constituerait un frein pour leur développement et, partant, pour le travail lui-même, entretenant le chômage. Ce catéchisme libéral guide les mesures prises ces dernières années par les gouvernements.

L'ANI (Accord national interprofessionnel) de janvier 2013 « pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés » donne la possibilité de négocier localement les salaires à la baisse « au bénéfice de l'emploi ».

Autrement dit, même s'il s'agit d'un accord d'entreprise, obligatoirement majoritaire et pour une durée maximale de deux ans, les syndicats et les salariés sont soumis à un chantage : soit ils acceptent une baisse des salaires, soit il y a des suppressions d'emploi. La maigre clause stipulant que l'effort des salariés « requiert le respect d'une certaine symétrie des formes à l'égard de la rémunération des mandataires sociaux et des actionnaires » ne rassure guère.

Le « pacte de responsabilité » annoncé par François Hollande en décembre 2013 exonère les entreprises des cotisations sociales sur les bas

# l'emploi ?

salaires et des cotisations famille sur les salaires jusqu'à 3,5 fois le SMIC (soit 90 % des salariés). Ces mesures doivent se mettre en place à partir de janvier 2015, sans qu'il soit demandé d'engagement formel aux entrepreneurs en termes de création d'emploi.

## Augmenter le salaire net

La dernière annonce consiste à augmenter le salaire net jusqu'à 1,3 SMIC sans répercuter le « coût » sur l'entreprise, en revoyant simplement à la baisse les cotisations sociales à la charge du salarié. En première lecture et à court terme, les salariés concernés verront une petite amélioration de leur situation individuelle. Mais comment le manque à gagner pour la protection sociale sera-t-il géré ? Baisse des prestations ? Augmentation de l'impôt direct, de la CSG ou de la TVA ? Dans tous les cas, il ne s'agit que de reprendre d'une main ce qui aura été donné de l'autre.

## Baisse du « coût » du travail

Ces politiques tentent donc de jouer sur les deux pans des salaires : possibilité laissée aux employeurs de négocier à la baisse les salaires directs et exonération pour les entreprises de la part socialisée du salaire. Le risque est important d'entretenir le marasme, les salariés n'ayant guère les moyens de consommer. La protection sociale étant mise à mal par le manque de ressources, ils sont amenés à prendre des assurances complémentaires, éventuellement privées.

La politique de baisse du « coût » du travail menée depuis 1993 n'a pas fait ses preuves. Le problème de l'emploi et des salaires (leur part nette comme leur part socialisée) est avant tout celui de la part des dividendes versés aux actionnaires. Les exonérations diverses ont peu d'effet sur le développement des entreprises. L'ANI de 2013 précise que « en contrepartie des efforts demandés, l'accord devra comporter des garanties telles que le partage du bénéfice économique de l'accord. »... mais élude la vraie solution : réorienter vers les salaires la richesse produite par le travail.

## La fonction publique, un cas à part

Le fonctionnaire est géré par un statut : sa rémunération brute est déterminée en multipliant la valeur du point fonction publique par un indice, qui dépend de son échelon, de son grade et du corps ou cadre d'emploi auquel il appartient.

Mais de nombreux autres paramètres viennent bousculer sensiblement ce principe. Dans la plupart des cas, des primes ou indemnités s'ajoutent au traitement. On n'en dénombre pas moins de 13 catégories, qui vont des indemnités de résidence à celles reconnaissant des qualifications ou technicités particulières, en passant par la prime de fonction et de résultats (PFR), ou aux indemnités pour travaux supplémentaires. L'ensemble de ces indemnités représente en moyenne plus du quart de la rémunération, mais avec de grandes disparités : de 50 % du traitement pour des dirigeants d'administration centrale, à moins de 6 % pour un professeur des écoles.

Ces dernières années ont été marquées par deux évolutions : l'augmentation de la part de ces primes et indemnités dans la rémunération totale, qui est passée de 17 % en 2000 à plus de 28 % en 2010, et l'instauration ou le développement de primes « au mérite », qui individualisent le salaire en dehors de critères objectifs et contrôlables.

Peu ou pas prises en compte dans le calcul de la retraite, les primes et indemnités ont ainsi permis de compenser, à moindre coût, l'absence de mesures générales d'augmentation des salaires.

Si les négociations sur la valeur du point d'indice sont toujours au point mort, la fameuse prime de fonction et de résultats, instituée en 2008 et dénoncée par l'ensemble des organisations syndicales, devrait évoluer « vers une reconnaissance du travail



© TRÉVIER/SINIA

d'une équipe » plutôt que de la « valeur » individuelle.

Une autre différence avec les salariés du privé tient dans le fonctionnement du régime des pensions : si les fonctions publiques territoriale et hospitalière ont leur propre caisse de retraite (la CNRACL, gérée par la Caisse des Dépôts), les pensions des fonctionnaires d'État sont versées directement par ce dernier et inscrites dans le budget de la nation. Ainsi, les retenues pour pensions, souvent comparées aux cotisations vieillesse du privé, sont d'une autre nature. En outre, la pension à vocation à être unique (contrairement à celle du régime général à laquelle sont associées une ou plusieurs pensions « complémentaires »), à l'exception du Régime additionnel de la Fonction publique, instauré par la réforme de 2003, qui permet de prendre en compte une partie des rémunérations accessoires au traitement indiciaire.

# Généraliser le salaire minimum

La question du salaire minimum légal est devenue un enjeu majeur dans bon nombre de pays de l'Union européenne mais aussi Outre-Atlantique, dans une période qui a vu s'accroître les inégalités.



© RIVAUD/INA

Aux États-Unis, le salaire minimum est à 7,25 dollars de l'heure, tellement bas qu'il ne peut constituer une référence.

Aujourd'hui, il existe un salaire minimum dans 21 des 28 pays membres de l'Union européenne, dont l'Allemagne qui le fera entrer en application au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Mais il varie fortement d'un pays à l'autre, de 174 euros brut par mois en Bulgarie à 1921 euros au Luxembourg. Il ne représente donc pas la même chose pour les citoyens, même si le fossé est moindre en comparant le niveau de vie.

En Allemagne, Angela Merkel qui a dû constituer un gouvernement de coalition avec les sociaux-démocrates du SPD

vient d'instituer, sous leur pression, un salaire minimum fixé à 8,50 euros brut de l'heure pour lutter contre les inégalités et relancer la consommation intérieure, une mesure qui devrait bénéficier à quelque 5,6 millions de personnes, soit 17 % des salariés.

Le Royaume-Uni a aussi créé la surprise par la voix de son ministre du budget. Le gouvernement très conservateur a en effet proposé une augmentation de 11 % du salaire horaire minimum, lequel n'est pas indexé sur l'inflation, le faisant passer de 6,31 livres

à 7 livres, soit 8,40 euros. La volonté du gouvernement est de revenir au niveau de salaire d'avant la récession, puisqu'il y a reprise économique.

Aux États-Unis, si la notion de salaire minimum existe depuis 1938, son niveau à 7,25 dollars de l'heure, inchangé depuis 2009, est tellement bas qu'il ne peut constituer le salaire de référence. Il apparaît d'autant moins comme un filet de protection que chaque État ou ville peut prendre des mesures dérogatoires pour ne pas l'appliquer. Les quelque trois millions et demi de travailleurs américains qui survivent en gagnant 7,25 dollars de l'heure ou moins attendent donc beaucoup de la proposition de loi de Barack Obama qui a fait de la hausse du salaire minimum fédéral une priorité de son second mandat. Il a proposé aux congressistes de voter le passage à 10,10 dollars de l'heure d'ici 2016 (soit 7,40 euros) et de l'indexer sur l'inflation. Mais la mesure risque de ne pas passer car les Républicains sont majoritaires à la Chambre des représentants et s'opposent à ce projet en arguant du fait qu'il serait préjudiciable pour l'emploi. Au Portugal, en revanche, ce sont les employeurs eux-mêmes qui commencent à réclamer une revalorisation du smic pour relancer la consommation et l'activité du pays.

## Smic jeunes

On peut être payé en dessous du SMIC quand on est mineur puisque la réglementation prévoit des abattements de 10 % quand on est âgé de 17 à 18 ans et de 20 % quand on a moins de 17 ans. Mais pas quand on est majeur !

Or, l'idée de créer un « SMIC jeunes » a été tentée à deux reprises en France, sous prétexte de faciliter l'emploi des jeunes. La première fois remonte à la loi quinquennale adoptée fin 1993 sous le gouvernement Balladur qui crée le CIP (contrat d'insertion professionnelle) pour les jeunes de moins de 26 ans. Les décrets d'application permettant de payer à 80 % du SMIC les jeunes jusqu'au niveau bac + 2 provoquent la colère des lycéens et étudiants et un mois de mobilisation contraint Balladur à retirer son CIP. Le CPE (contrat de première embauche) sera également rejeté en 2006.

Mais le patron du Medef Pierre Gattaz a récemment réactivé cette idée en revendiquant un SMIC intermédiaire transitoire pour les jeunes (mais aussi les moins jeunes) qui ne trouvent pas de travail. La vigilance reste donc de mise !

# Guillaume Duval: « Une politique de déflation salariale »

*Quelles sont les conséquences de la politique de l'emploi sur les salaires ?*

Depuis 25 ans la politique des gouvernements successifs en matière salariale est caractérisée par la volonté de créer davantage d'emplois peu qualifiés, afin de résorber un chômage qui était d'abord celui des moins qualifiés. Cela a conduit à une politique continue d'exonération des cotisations sociales sur les bas salaires. On est aujourd'hui proche du 0 % au niveau du SMIC. Or cela a un impact sur la structure salariale française : sur les 21 pays de l'Union Européenne qui ont un salaire minimum, la France est, avec la Bulgarie, le pays qui compte la plus forte proportion de Smicards et la structure des salaires la plus concentrée à proximité du SMIC. Cela a donc poussé les salaires vers le bas, sans pour autant résoudre la question du chômage des personnes peu qualifiées.

De plus, il y a une contradiction entre créer beaucoup d'emplois peu qualifiés et hausser le niveau général de qualification des jeunes. Cela engendre un effet de déqualification très mal vécu par ces derniers. Par ailleurs, les exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires créent une trappe à bas salaire : les gens entrent dans l'emploi au SMIC, mais ensuite y restent car augmenter leur salaire coûte proportionnellement beaucoup plus cher à l'employeur du fait de la forte hausse des cotisations sociales.

*La précarité a-t-elle également changé la structure du salariat ?*

Si 80 % des emplois créés sont aujourd'hui des CDD, et de plus en plus courts, il ne faut pas surestimer le poids de l'emploi précaire dans le volume d'emploi total qui reste limité. Le problème vient aussi du fait qu'en France le CDI n'est pas aussi protecteur qu'on le dit souvent. Les protections individuelles et collectives liées au CDI y sont bien plus faibles qu'en Allemagne notamment. Alors que la France a connu une récession bien moins forte que l'Allemagne en 2009,

elle a perdu 380 000 emplois cette année-là et l'Allemagne aucun. Aujourd'hui, très peu de licenciements se font dans le cadre d'un PSE (Plan de sauvegarde de l'emploi) : il y a beaucoup plus de licenciements individuels, une envolée des ruptures conventionnelles etc. Le sentiment de précarité vient en bonne partie de là.

*La politique des bas salaires est présentée comme nécessaire à la compétitivité économique...*

La compétitivité n'est pas seulement une question de « coût » du travail. Cette politique a eu dans un premier temps un effet plutôt positif pour le pays en terme d'intégration dans la

« la France est, avec la Bulgarie, le pays qui compte la plus forte proportion de Smicards en Europe »

division internationale du travail : grâce à ces exonérations, dans l'Europe des 15, quand il s'agissait pour des entreprises comme Toyota ou Dae-woo d'implanter des usines, la France était peu chère par rapport à la Belgique ou l'Allemagne. Dans l'Europe des 28, il est impossible de s'aligner sur les niveaux salariaux des pays de l'est. Or parallèlement cette politique a eu un impact négatif sur le travail qualifié : les exonérations de cotisation sur les bas salaires sont en partie compensées par des prélèvements sur les salaires plus élevés, c'est-à-dire l'emploi qualifié. Ce qui fait que si un ouvrier français « coûte » toujours de l'ordre de 20 % de moins qu'un ouvrier allemand, un cadre français en revanche « coûte » souvent plus cher que son homologue d'outre Rhin. Ainsi le coût de la protection sociale est il davantage porté par l'industrie qui

compte plus d'emplois qualifiés et consacre 18 % de sa valeur ajoutée aux cotisations sociales, que par les services qui comptent une grande proportion d'emplois peu qualifiés et ne consacrent aux cotisations que 12 % de leur valeur ajoutée. Un écart qui ne cesse de se creuser.

La politique de déflation salariale, dont le pacte de compétitivité est l'illustration la plus récente, ne peut en aucun cas être une solution. La consommation intérieure de la France a été soutenue à la fois par la forte présence des services publics, et parce que notre politique salariale était moins déflationniste que celle de nos voisins. Le maintien de la demande en France a soutenu l'activité en Europe, et de ce point de vue on peut dire que cela a sauvé la zone euro. C'est pourquoi, rentrer dans la



*Guillaume Duval, rédacteur en chef d'Alternatives Economiques, a publié Made in Germany, le modèle allemand au-delà des mythes (Seuil).*

même logique de déflation salariale et de baisse de la dépense publique que nos voisins est contre productif. Ce n'est une solution ni pour la France, ni pour l'Europe.

# La protection des données

Avec la profusion des données en ligne sur l'Internet, des informations personnelles peuvent être collectées, revendues et circuler d'un bout à l'autre de la planète, le plus souvent à l'insu du principal intéressé. Comment concilier la nécessaire protection des données liées à la vie privée, tout en maintenant cet immense potentiel d'information que constitue le Web ?



© RIVALDINAJA

Google a reçu 12 000 demandes de suppressions de données personnelles émanant de citoyens européens!

La collecte de données sur Internet rapporte des milliards de dollars, elle permet notamment de vendre des profils de clients, avec des précisions telles « qu'un marchand de données en connaît autant – sinon plus – sur nous que notre famille et nos amis », selon la présidente de la Commission fédérale du commerce des États-Unis. Ces données sont parfois fournies par l'internaute lui-même, de manière plus ou moins consentie, lors de ses déambulations sur le Net. C'est le cas lors de la signature de pétition, l'inscription sur des forums ou des

réseaux sociaux, mais cela peut se faire de manière plus pernicieuse avec l'utilisation des « traces » des sites visités : les « cookies », petits programmes qui s'insèrent dans le navigateur, permettent ainsi de « reconnaître » l'internaute lorsqu'il visite une nouvelle fois le site. Elles peuvent aussi être collectées lors de l'utilisation d'une « carte de fidélité », qui renseigne les sociétés qui les fournissent sur les habitudes d'achats, les déplacements, les destinations de vacances... Elles peuvent venir également des différents fichiers consti-

tués lors des démarches administratives (impôts, inscriptions scolaires, registres de propriété...). Et c'est sans compter les différentes formes d'espionnage électronique, mises au jour notamment par le lanceur d'alerte Edward Snowden.

## Le droit à l'oubli

Face aux risques que représentent cette diffusion de données personnelles pour le respect de la vie privée, des associations, des organisations mais aussi certains gouvernements réagissent.

Ainsi, Google a été contraint de consentir, sous la pression et en réponse à une décision de la Cour Européenne de justice, au « droit à l'oubli ». Immédiatement après cette décision, et en mois de 24 heures, la société californienne avait reçu pas moins de 12 000 demandes de suppressions de données personnelles émanant de citoyens européens! Il n'est pas certain cependant qu'elle puisse y répondre de sitôt : la procédure n'étant pas automatique, les équipes du géant du Net devront étudier les dossiers au cas par cas, et arbitrer entre le droit à l'information et le droit à effacement des données privées...

## Le problème de l'Open Data

En France, la CNIL est chargée de veiller au respect de la vie privée et des règles concernant la constitution de fichiers. Mais paradoxalement, les efforts en matière de transparence des institutions font que des milliers de données publiques sont désormais mises en ligne (statistiques, données financières, cartographiques...) dans le cadre de l'Open Data. Leur croisement permet de retrouver facilement les profils, même individualisés. Un problème sur lequel le Sénat s'est

## Les Français sont préoccupés

86 % des Français se disent préoccupés par la mise en ligne des données personnelles, selon un sondage réalisé par l'institut CSA pour l'Observatoire AXA Votre Service. Un sujet qui vient derrière la hausse de la fiscalité (89 %), la maîtrise de la consommation d'énergie (88 %) et la gestion du bud-



© TRÉVIERNAJA

get du foyer (87 %), mais devant la sécurité de leur logement, et surtout en hausse de 4 points par rapport à l'année dernière.



© TRÉVIERS/NAJA

penché en confiant une mission d'information aux parlementaires Gaëtan Gorce et François Pillet qui viennent de rendre leurs conclusions (voir interview).

## Le Brésil champion du Monde ?

Non, il ne s'agit pas de football (pas encore), mais d'un projet de loi adopté par le Congrès brésilien qui garantit la protection et la confidentialité des usagers. Il a été définitivement adopté le 22 avril, à la veille du Netmundial, la réunion internationale convoquée à Sao Paulo pour débattre de la gouvernance mondiale du réseau. Le Brésil entend en effet devenir champion du respect de la vie privée et revendique un réseau à gestion davantage partagée, libéré de la main-mise des multinationales américaines. La résolution finale indique notamment que « La collecte et l'utilisation de données personnelles par des acteurs étatiques et non étatiques doivent être soumises aux lois internationales des droits de l'homme ». Ce texte de compromis n'est pas contraignant, mais il contribue à une prise de conscience à l'échelle planétaire, ce qui est déjà, en soi, un tour de force.

EMMANUEL GUICHARDAZ

## 3 questions à Gaëtan Gorce : « Une conciliation possible et nécessaire »

### En quoi l'ouverture et le partage des données publiques constituent-ils un danger pour la vie privée ?

Par principe, l'Open Data ne concerne pas les données personnelles qui en sont exclues sauf consentement de la personne concernée ou par obligation de la loi. Mais dans la pratique, le recoupement entre différentes données même anonymisées peut conduire à dessiner le profil d'une personne ou reconstituer par exemple son parcours hospitalier etc.

### Comment concilier cette double exigence de transparence et de protection des données personnelles ?

Cette conciliation est non seulement possible mais nécessaire. Elle suppose une

juste évaluation du risque. C'est la raison pour laquelle notre rapport suggère que les administrations s'astreignent avant mise en ligne à une appréciation du danger de recoupement ou de désanonymisation. Nous proposons qu'en cas de doute sérieux, elles puissent se tourner vers Etalab pour bénéficier des conseils techniques et juridiques appropriés.

### Notre pays a-t-il accumulé du retard dans ce domaine ?

La France n'est ni en pointe ni en retard. Il serait souhaitable qu'elle s'engage dans ce processus en se fixant une stratégie et des priorités en fonction des retombées démocratiques et économiques attendues.



© J.-M. TARDY

Gaëtan Gorce, Sénateur de la Nièvre.

Gaëtan Gorce est co-auteur du « rapport d'information sur l'open data et la protection de la vie privée » - avril 2014.

## Montpellier danse

Événement international attendu autant par les professionnels que le public, Montpellier Danse mélange, du 22 juin au 9 juillet, créations intimistes et grands spectacles. La ville a bâti une cité internationale de la danse, Agora, qui est un lieu de création et de répé-



© MARC DOMAGE

tion vivant toute l'année avec des artistes en résidence. Dans son théâtre de plein air, sa cour, ses studios, se produiront les chorégraphes du plus ancien des festivals de danse contemporaine. Angelin Prejlocaj présentera *Empty moves* sur une musique de John Cage. La burkinabaise Salia Sano revendra dans la capitale languedocienne avec *Clameur des arènes*, une création qui, partant du motif de la lutte traditionnelle pratiquée en Afrique de l'Ouest, exprime la violence, la brutalité des combats. Un thème repris dans les rues de la ville avec ses *Souvenirs de la rue Princesse*. Emmanuel Gat, Israel Galvan, Yann Lheureux, Mathieu Hoquemiller, le rappeur coréen Lee Woo Jae, Tony Thich et Vincent Warin, champion du monde de BMX sont également à l'affiche.

Le dramaturge, plasticien, metteur en scène Jan Fabre présentera sa dernière création *Attends, attends, attends...* une pièce inspirée par la vie du danseur Cédric Charron, évoquant la relation père et fils.

Trois grandes productions, nécessitant une grande scène, seront données à l'opéra Berlioz. La première du chorégraphe belge Sidi Larbi Chaïkaoui avec *Genesis*, fruit d'une collaboration à Pékin avec la danseuse chinoise Yabin Wang, célèbre pour ses rôles au cinéma et à la télévision. Boris Charmatz propose *Enfant* (notre photo), une pièce inspirée de témoignages sur la vie des enfants sans-papiers, et le britannique Wayne McGregor présentera *Atomos*.

## Les polars du nord



DK

Le centenaire du premier conflit mondial a inspiré à un petit éditeur, Pôle Nord éditions, le lancement d'une collection. 14-18 rassemble des récits d'auteurs de polars régionaux mêlant l'intrigue policière et l'histoire de la grande guerre dans le nord. Tous les deux mois, un nouveau roman, un nouvel auteur : après « Les rois de rien » de Pierre Saha, « Le ruisseau rouge » de Patrick-S Vast, « Dans l'œil du cyclope » de Jean-Christophe Macquet, « Le planqué des huttes » de Léo Lapointe vient de paraître.

## Soulages, un musée



DK

Rares sont les artistes qui, de leur vivant, voient bâtir un musée à leur nom. Pierre Soulages, né en 1919, est de ceux-là. C'est à Rodez, sa ville natale, que ce projet a vu le jour grâce à la donation exceptionnelle des époux Soulages : un fonds d'environ cinq cents pièces (papiers, toiles, cartons

préparatoires) du peintre du noir et de la lumière, figure majeure de l'abstraction depuis la Seconde Guerre mondiale. L'exposition inaugurale présente, entre autres, une trentaine d'Outrenoirs des années 1979.

## Opéra et web 2.0

La révolution informatique est peut-être une chance pour rendre l'opéra, considéré encore comme élitiste, plus populaire. Eric Lipmann, un fou de musique, et un éditeur numérique ont imaginé *AudiOpera*, la première collection au monde de livres numériques multimédia pour s'initier à l'opéra. Il est désormais facile, sur son iPad,



DK

d'accéder aux meilleurs enregistrements, aux paroles et aux histoires d'une soixantaine d'opéras. 14,99 € l'unité.

## Rennes, tombées de la nuit

Voilà un festival qui



DK

s'intéresse à la création. « *Les formes classiques de spectacles sont déjà bien représentées dans la ville, on préfère donc s'en éloigner* » explique son directeur Claude Guinard. « *On n'est pas des programmeurs de spectacles. On se demande plutôt comment et où raconter au mieux l'histoire apportée par l'artiste* ». Du 28 juin au 9 juillet, quatre espaces-temps sont ainsi proposés pour cinquante spectacles : Bianco sous chapiteau, Week-end en ville, Week-end panique au village et Week-end au bord de l'eau. Tout sur [www.lestombeesdelanuit.com](http://www.lestombeesdelanuit.com)

## Carcassonne en musique

Classée au Patrimoine de l'Unesco, la cité médiévale de Carcassonne devient chaque été l'écrin d'un festival ambiteux : plus de 120 spectacles et concerts, dont 80 gratuits, sur 14 scènes réparties dans la ville. À l'affiche, une pléiade de stars, Elton John, Lana Del Rey, Shaka Ponk, les pianistes Katia et Marielle Labèque... La ville fait également place à la chanson française cette année : Vanessa Paradis, William Sheller, Tal (notre photo), le collectif de Fauve, le slam de Grand Corps Malade, la poésie rock version Charlélie Couture ou Têtes Raides, le non-conformisme de Thomas Fersen... Du 19 juin au 2 août.



© DARIUS SALIMI

# Avignon : le retour au texte

Riche et alléchante, la programmation du nouveau directeur du festival s'étend du 3 au 27 juillet. Avec un retour aux textes.



© CRDL

Olivier Py programme *Le Prince de Hombourg* comme Jean Vilar.

C'est avec *Le Prince de Hombourg* de Kleist, mise en scène par Giorgio Barberio Corseti, que s'ouvre le festival. Cette pièce, que Jean Vilar avait montée avec Gérard Philippe et Jeanne Moreau, est un signal fort adressé au public qui ne peut mettre en doute la filiation d'Olivier Py avec le créateur du festival. Vingt-sept ans après le mythique *Mahâbhârata* de Peter Brook, c'est celui d'un Japonais, Satoshi Miyagi, que l'on pourra découvrir dans la Carrière Boulbon. De ce texte universel, quinze fois plus long que la Bible, Miyagi a choisi un seul épisode pour un spectacle de moins de deux heures. L'intégrale de la trilogie de Shakespeare, *Henry VI*, montée par le jeune Thomas Jolly, requiert en revanche dix-huit heures !

Du texte donc. À plus de 90 ans, Claude Régy invite la poésie dans la salle de Montfavet avec *Intérieur* de Maurice Maeterlinck, spectacle qu'il a créé au Japon. Marie-Josée Malis, la nouvelle directrice de la Commune à Aubervilliers, montera *Hypérion* de Hölderlin, pièce dont la matière est le désarroi politique. Christian Schiaretti s'intéresse à mai 68 à Avignon dans *Mai, juin, juillet*, de Denis Guénoun, Robin Renucci interprétant Jean Vilar. Le même Denis Guénoun monte *Les Pauvres gens* de Victor Hugo.

Olivier Py met aussi en scène *Orlando ou l'impatience*, une pièce qu'il a écrite en sept actes et *Vitrioli* du dramaturge grec Yannis Mavritsakis qui ra-

conte de façon déroutante les tourments d'un jeune garçon dans une atmosphère diabolique et mystique.

## Paroles de femmes

Deux jeunes auteures, figures de proue du théâtre contemporain dans leur pays, sont invitées.

La Sicilienne Emma Dante présentera *Le sorelle Macaluso*, créé avec succès à Rome en février dernier. Electron libre du théâtre roumain, Gianina Carbanariu a fait le tour des théâtres d'Europe avec sa première pièce, *Stop the tempo*, créée en 2009, la seconde *Kebab* fut interdite à Bucarest pour son « langage indécent » mais la fit reconnaître du monde entier, la troisième *Solitaritate* met en scène l'absurdité d'un monde où les habitants sont contraints au silence et au désespoir par des acteurs qui accaparent leur parole et les décisions.

Un cycle de lectures est consacré à la poétesse Lydie Dattas. Guillaume Gallienne lira des extraits de son long poè-

## Tout publics

Pour rendre le festival plus accessible, les représentations sont programmées sur des séries plus longues, un kiosque billetterie sur la place de l'horloge permettra un achat de dernière minute. Certains tarifs vont baisser.

Ainsi, dans la cour d'honneur, quelques places individuelles en première catégorie passent de 40 à 38 euros et le prix de certains strapontins baisse de 25 à 20 euros. Un tarif Jeune pour les moins de 26 ans : 4 spectacles pour 40 euros.

Et un abonnement « Grand spectateur » à partir de cinq spectacles.

me *La chaste vie de Jean Genêt*, dans la cour d'honneur le 26 juillet.

Côté danse, les invités du festival sont tous des chorégraphes engagés, dans la réalité, dans la politique : Julie Nioche, Serge Kakudji, Fabrizio Cassol, Arkadi Zaides. Le Belge Alain Platel présentera un cabaret venu du Caire, Robyn Orlin emmènera le public en Afrique du Sud et Lemi Ponifasio, originaire des îles Samoa, conduira la compagnie qu'il a créée à Auckland dans la cour d'Honneur.

La musique est également très présente. En témoignent le *Lied ballet* de Thomas Lebrun, le *Don Giovanni Letzte Party*, variation du jeune metteur en scène allemand Antu Romero Nunes, les accents d'Orient et de Méditerranée avec *Cinq chants* et, venus du Caire, Hassan El Geretty et El Warsha.

C'est aussi en musique, avec Les Têtes raides, que le festival clôturera sur des poèmes d'Antonin Artaud à Marina Tsetaieva avec Jeanne Moreau.

VÉRONIQUE GIRAUD

## Printemps des Comédiens : l'autre festival

Deuxième festival de théâtre en France, le *Printemps des comédiens* occupe le splendide domaine d'O de Montpellier, du 3 au 29 juin. Au programme : deux *Macbeth*, celui de l'Africain du Sud Brett Bailey, et celui de Dan Jemmett avec David Ayala, *Le Misanthrope vu par Jean-François Sivadier*, *Vader (père)*, une création bruxelloise, *Tout Aristophane* de Serge Valletti. Enfin le festival accueillera le nouveau directeur du théâtre national de Montpellier, Rodrigo Garcia, pour *Golgota Picnic*, (notre photo) pièce qui avait mobilisé contre elle les intégristes catholiques à Paris.

# Musique et écologie sur l'étang

Autour de l'étang de Thau, dans l'Hérault, Bouzigues, Montbazin, l'Abbaye de Valmagne et Mèze deviennent l'été les scènes magiques de belles rencontres.



©BERNARD BENANT

Parce que les paysages de Thau et son étang sont fragiles, uniques et beaux, le festival a mis le développement durable au cœur de ses concerts de musique du monde. Dans le « village des rencontres », entre deux concerts, la nature est mise à l'honneur. José Bové y sera, Francis Hallé, professeur de botanique de Montpellier, aussi. Son film

« Il était une forêt » sera projeté au cinéma de Mèze le 11 juillet. Le 15, on y verra un film de Laurence Kirsch sur Pierre Vasiliu. L'exposition « Hyper Nature Tropical » donnera à voir la faune et la flore de Madagascar, photographiées par Philippe Martin.

Elle est installée aux côtés des *Portraits vertueux*, vidéos d'hommes et de femmes qui racontent leurs initiatives et leurs engagements destinés à préserver les générations futures. Et puis, cette année, une balade mystérieuse est or-

ganisée le 10 juillet pour mettre les sens en éveil. Au retour, les sens seront encore comblés par des plats de coquillages de l'étang.

Festival de musique, chaque été à Thau, les concerts de succèdent dans de charmants sites : *Madagascar connexions* sur le port de Bouzigues, Rock'n Roll au jardin méditerranéen de Montbazin, les *Ogres de Barback & la fanfare Eyo'nlé* ou encore du jazz, funk et soul des USA, et les motivés *Zebda* sur le port de Mèze. Dans un autre registre, une création acoustique des Musiciens du Silo mêlera chant bédouin, jazz et rythmes méditerranéens, le 16 juillet à l'abbaye de Valmagne.

## L'écofestival du Gaou



L'idée d'installer un festival de musique sur l'île du Gaou était audacieuse en 1997. Cet espace protégé est l'objet de toutes les attentions. Mais les éditions des Voix du Gaou ont su prouver que festival pouvait rimer



© YOHAN BRANDT

Les motivés de Zebda tomberont la chemise sur le port de Mèze le 19 juillet.

avec respect de l'environnement, collecteurs de déchets favorisant le tri, toilettes sèches, nettoyage de l'île, gestion responsable du site et des buvettes, information, prévention, covoiturage, navettes... Et, cette année, l'écofestival a pu s'approprier davantage les lieux et prend plus de liberté en aménageant une deuxième scène de concert, plus intimiste, en installant des food trucks en couleur pour que le public puisse aisément se restaurer ou prendre un verre, et même en aménageant un espace lounge pour se détendre ou grignoter sous la pinède. So chic !

Côté musique, les spectateurs ne seront pas déçus du voyage. Woodkid et Fauve, l'incontournable Stromaë, Christophe Mae, Massive Attack, Placebo et Chinese Man sont les vedettes d'une affiche exceptionnelle. Aux côtés de ces bêtes de scène, le public pourra encourager les premières apparitions de ceux qui seront peut-être les vedettes de demain. Avec les Tremplin, les Voix du Gaou ouvrent leur programmation au bonheur de la découverte, en première partie des concerts.

# Aix Lyrique : un festival de création

La *Flûte enchantée* mise en scène par Simon McBurney, le *Turc en Italie* de Rossini, *Ariodante* de Haendel. Et *Les Boréades* de Rameau...



Le théâtre de l'Archevêché accueillera le *Turco in Italia* de Rossini.

De la création, musicale avant tout, mais également scénique, visuelle, théâtrale et des concerts pour tous les mélomanes. C'est le secret du festival d'Aix-en-Provence qui, par tradition, n'en finit jamais avec Mozart. Une nouvelle création de *La Flûte enchantée* sera mise en scène par l'acteur et metteur en scène britannique Simon McBurney, très attendu pour sa première au festival sur le plateau du Grand théâtre de Provence, en ouverture le 2 juillet.

Seconde production, *Ariodante* de Haendel, avec Sarah Connolly dans le rôle titre et Patricia Petibon, adorée du public, dans le rôle de Ginevra. Marc Minkowski prendra ensuite les baguettes, dans ce théâtre de l'Archevêché qu'il connaît bien, pour le *Turco in Italia* de Rossini.

L'art lyrique devant aussi deux autres monuments de la musique que sont Schubert et Bach, l'un par ses *Lieder*,

l'autre par ses *Cantates*, leurs œuvres feront l'objet de deux concerts.

## Création et reprise

Dix-neuf concerts sont également proposés au public du festival par les plus grands ensembles européens (Orchestre de Paris, Freibuch Barockorchester, Jeunes de la Méditerranée...). Parmi eux, une commande faite à un jeune compositeur contemporain, Manfred Trojahn, qui a choisi les poèmes de René Char pour quatre pièces données avec la jeune soprano Sabine Deviellhe.

Enfin, *Les Boréades* de Rameau seront données sous la direction de Marc Minkowski, avec Julie Fuchs et Chloé Briot. Un an avant sa mort, en 1763, Jean-Philippe Rameau travaille à cette tragédie lyrique. Le compositeur a alors 80 ans, et l'ambition est difficile à réaliser. Son décès interrompra les répétitions et, sans que l'on sache pourquoi, la partition disparaîtra de la Bibliothèque nationale. Redécouverte deux siècles après, elle enchante les musicologues. Le festival d'Aix-en-Provence décide alors, nous sommes en 1982, de la programmer en version concert. C'est cette version qui sera donnée le 18 juillet au Grand théâtre de Provence, pour fêter les 250 ans de la naissance du musicien.

JACQUES MUCCHIELLI

## Jazz à Junas

Jazz à Junas, c'est une histoire de passion. Dans les carrières désaffectées de la cité gardoise, les musiciens du monde entier viennent jouer et mêler leur talent à celui d'artistes de la région. Et cela dure depuis vingt ans !



Les carrières de pierre de Junas, exploitées depuis l'Antiquité et aujourd'hui désaffectées, se transforment en scène ouverte pour le festival. Leur acoustique insolite vient sublimer un jazz inspiré servi par la virtuosité d'artistes régionaux, nationaux et internationaux. Du 23 au 26 juillet.

Le premier soir, la chanteuse coréenne Youn Sun Nah se produira dans les carrières. Pour le reste, l'édition 2014 a une forte coloration nordique. La plupart des groupes invités viennent de Suède, de Finlande et de Norvège. L'incroyable Marc Ducret se produira avec le groupe franco-danois qu'il a constitué au festival de Copenhague et en Finlande en 2010. Une belle occasion de voyager et de découvrir de nouvelles pratiques du jazz, comme toujours à Junas. Au programme de concerts gratuits, on pourra découvrir Vincent Peirani, jeune accordéoniste virtuose. Et le festival de Junas ne se limite pas à quatre soirées en juillet. Depuis 2001, l'association des passionnés de Jazz à Junas propose une programmation musicale éclectique tout au long de l'année avec de nombreux artistes à venir écouter, qu'il s'agisse de jeunes révélations ou de musiciens confirmés. Une saison complète donc, renouvelée chaque année pour le plus grand plaisir d'un public déjà conquis, et celui d'amateurs curieux qui feront le détour. [jazzajunas.fr](http://jazzajunas.fr)

## Rock à Belfort



Avec Les Eurockéennes, tous les courants de la musique populaire, rock, pop, électro, reggae, world music, ont leur place. Le festival, produit par l'association *Territoire de musiques*, maintient haut et fort des valeurs sociétales, solidarité, respect de l'environnement, prévention des risques, partage de la culture, accueil adapté aux handicaps... Début juillet, pendant trois jours et trois nuits, les vedettes se succèdent entre les deux étangs du magnifique site naturel du Malsaucy, partageant la scène avec de jeunes talents. Cette année, Stromaë, Franz Ferdinand, The Black Keys, Shaka Ponk, Fauve, Metronomy sont quelques-unes des têtes d'affiche. [www.eurockeenes.fr](http://www.eurockeenes.fr)

Le metteur en scène et écrivain **Olivier Py** entend apporter sa signature au festival d'Avignon dont il prend la direction.

**Vous avez monté en 2006 un hommage à Jean Vilar. Que représente aujourd'hui le théâtre populaire ?**

Le théâtre populaire aujourd'hui n'est pas si différent de celui d'hier. Nous croyons que dans les salles, toute la nation doit être représentée. Cela ne veut pas dire ne s'adresser qu'aux exclus, cela veut dire qu'il faut une mixité sociale dans les salles. Et ça, c'est un travail infini que chaque génération doit recommencer en fonction du monde comme il va. Parler du théâtre populaire c'est d'abord poser la question du public. Ensuite, l'allié qu'est l'artiste va créer ce lien avec d'autres lieux d'une société de plus en plus émietlée, communautarisée. La décentralisation inaugurale de Paris à Avignon, c'est fait. Mais la décentralisation d'Avignon à Montclar, soit trois kilomètres, est à réaliser. Ce sont les artistes qui la feront, c'est la force de la parole, la beauté, qui doivent convaincre.

**Vous souhaitez aller vers un public jeune...**

Oui plus de mixité sociale, cela veut dire aussi mixité générationnelle. Les chiffres sont là, le public d'Avignon vieillit, c'est la raison pour laquelle nous avons créé un nouvel abonnement très favorable aux moins de 26 ans. D'autre part, j'aime bien l'idée que la vie du spectateur commence à six ou sept ans, le théâtre s'adressant au jeune public fait son entrée.

**Quelle est la place de la Fabrica ?**

C'est le lieu à partir duquel le festival d'Avignon va pouvoir rayonner en dehors du calendrier de juillet, au-delà des remparts et mener une action sociale. On ne peut pas séparer le culturel et le social. La Fabrica est née dans le quartier populaire de Montclar/Champfleury, les artistes qui y viennent doivent prendre aussi en compte ce dia-



© CAROLE BELLACHE

## « Paris en juillet, c'est à Avignon »

logue que nous voulons avoir avec les populations locales. Le festival a toujours manqué d'un lieu de création, de répétition, d'une présence des artistes à l'année. Cela va changer beaucoup de choses. D'abord, un lieu d'exploitation pour le festival, magnifique au niveau technique, et un festival encore plus à Avignon. Le festival, ce n'est pas Paris qui débarque à Avignon, c'est Avignon qui devient capitale de la vie culturelle et intellectuelle pendant le mois de juillet. Paris, en juillet, c'est à Avignon.

**Un artiste à la tête du festival, cela n'était pas arrivé depuis Jean Vilar. Qu'est-ce que ça change ?**

Le festival est un objet unique. Il ne faut pas être catégoriel. Je suis moi avant d'être une catégorie socio-professionnelle. Après moi, il y aura peut-être quelqu'un qui n'est pas un artiste. Avignon a eu de merveilleux directeurs qui n'étaient pas des artistes, le père fondateur était un artiste. Ce n'est pas très différent de ce que j'ai pu faire notamment à l'Odéon, dans un théâtre national, c'est-à-dire à la fois prendre en compte le dialogue avec le public, la

programmation et mener les créations ou être sur scène.

**Quelles sont les lignes directrices qui articulent le programme de cette édition ?**

C'est une équipe qui construit le festival. Avec cette équipe, qui est assez nouvelle, nous avons voulu que cette première édition soit sous le signe de la découverte, de l'émergence. Des jeunes artistes mais aussi des artistes qui ne sont jamais venus au festival. Vingt-cinq font leur début au festival, une proportion assez grande.

**Les collèges et lycées ont voulu vous rencontrer...**

Je pense que l'Éducation nationale et la culture doivent faire un pas de deux. À l'initiative des enseignants, un jumelage a été mis en place avec le collège Anselme Mathieu, un collège où près de 80 % de familles sont en situation de précarité. Quand ils sont venus me rencontrer, j'ai été ému du côté militant des enseignants et on a eu envie de leur donner plus. Ce jumelage permettra beaucoup d'événements. Nathalie Garraud, en résidence à la Fabrica, donnera au collège *Otello*, autour de la question du racisme. Moi-même, à la rentrée, j'y présenterai un travail autour des *Contes de Grimm*. Les collégiens visiteront les grands lieux du festival, approcheront tous les métiers du théâtre, feront des chroniques et des critiques des spectacles sur une web TV. La Fabrica leur sera prêtée pour répéter des spectacles et un atelier de théâtre en italien est prévu avec Giorgio Barberio Corsetti qui met en scène le *Prince de Hombourg* le 4 juillet.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
VÉRONIQUE GIRAUD

Avec plus d'1 million de Sociétaires,  
on peut déplacer  
des montagnes



Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. Créée par des enseignants, le CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.

Rejoignez-nous sur [casden.fr](http://casden.fr) ou contactez-nous au 0826 824 400\*

\* hors appels d'urgence de 18h à 21h et le samedi de 10h à 12h. Les appels sont gratuits sur les réseaux fixes.



L'offre CASDEN est disponible  
en Délégations, Départements ou en  
Agences dans le Réseau Banque Populaire

**casden** 

BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la Banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

